

Les Nordiques s'en iraient à Denver

L'entente tombera à l'eau si Aubut décroche un nouveau Colisée

YVES POULIN
Le Soleil

■ UNIONDALE — Selon le principal quotidien de la ville de Denver, le Rocky Mountain News, une entente de principe serait intervenue entre le groupe Comsat et les Nordiques dans le but de vendre l'équipe au montant de 75 millions \$ US.

Le consortium Comsat, dont les quartiers généraux sont établis à

Atlanta, est également propriétaire des Nuggets de Denver, de l'Association nationale de basketball (NBA).

Plusieurs intervenants ont participé à l'élaboration du dossier. Outre Comsat, qui se spécialise dans le monde des communications, la

Voir DENVER en A2 >

■ ÉDITORIAL: Le Jeudi saint des Nordiques Page A14

La vitesse au volant encore pointée du doigt



COLLABORATION SPÉCIALE, RENÉ LECLERC

Un party de jeunes a tourné au drame dans la région de Bellechasse hier: un adolescent de 16 ans a perdu la vie lorsque le conducteur d'une auto, âgé de 19 ans, en a perdu la maîtrise en tentant de doubler le véhicule de copains. À lire en page A3.

Poignardé dans la cour d'école

Deux bandes d'adolescents s'échangeaient des insultes

SOPHIE COUSINEAU
Le Soleil

■ QUÉBEC — Un élève de 16 ans a poignardé au ventre un camarade d'école de 15 ans, hier midi, dans la cour de récréation de la polyvalente Saint-Anselme.

L'incident serait banal pour les écoles du Bronx munies de détecteurs de métal. L'agression sortirait un peu de l'ordinaire pour certaines écoles de quartiers chauds de Montréal. Mais à 45 minutes de route de la capitale, dans ce prospère et tranquille village de la région de Bellechasse? Le directeur de la polyvalente Saint-Anselme, Raymond Roy, en perd tout simplement son latin.

« Cela fait 30 ans que je travaille ici, et je n'ai jamais vu ça, dit M. Roy. Il y a peut-être cinq élèves sur 845 qui ont en leur possession un couteau. C'est une école calme en milieu rural. La moitié des élèves arrivent ici le matin après avoir travaillé pendant deux heures à la ferme de leurs parents. »

L'agression aussi soudaine qu'inexplicable est survenue vers 12 h 15.

Deux bandes de petits durs à cuire s'échangeaient alors des insultes dans la cour de la polyvalente.

Une arrivait de Lévis, où c'était hier jour de congé pédagogique, l'autre, des compagnons habitant Saint-Malachie, sortait de classe. L'affrontement devait avoir lieu vendredi soir à Saint-Lazare, mais après une descente inopinée de policiers dans un bar du village, les mineurs avaient reporté à hier midi leur confrontation.

Un attroupement s'est spontanément formé autour des antagonistes. La victime, un élève de secondaire I qui, de l'avis de son directeur, a la fâcheuse mais innocente habitude de fouiner partout, a voulu suivre la scène de plus près. L'agresseur, un élève de secondaire IV plutôt solitaire qui est arrivé à l'école il y a un an, mais qui est ni poli ni bagarreur, a voulu lui barrer la route.

« Qu'est-ce que tu vas aller faire là? », a demandé l'élève de 16 ans, d'après le compte rendu de l'échange de la Sûreté du Québec. « C'est pas toi qui va m'empêcher d'aller voir ça », a répondu l'élève de 15 ans. Et vlan, le coup de couteau du plus vieux est parti.

C'est un des « méchants » de la bande

de Lévis qui a pris sous son aile le blessé qui habite Saint-Anselme. Il l'a conduit en voiture à l'urgence de l'Hôtel-Dieu de Lévis. Il a avisé les patrouilleurs du poste de la SQ à Saint-Romuald qu'il a croisé sur son chemin. Et il a appelé la direction de l'école pour leur dire que leur élève se trouvait entre bonnes mains. « Il nous a dit de ne pas nous inquiéter, que c'était pas grave, mais que (la victime) n'irait pas à ses cours en après-midi! », raconte Raymond Roy.

L'entaille faite à la victime est assez profonde mais sans grande conséquence, d'après Camille Gagnon, porte-parole de la SQ. Le jeune de 15 ans devait regagner son domicile en soirée ou ce matin.

En milieu de soirée hier, la SQ pensait avoir mis la main au collet de l'agresseur qui, au terme d'une poursuite effrénée, a embouti un véhicule volé contre un arbre non loin de Lévis. Le jeune homme aurait volé cette voiture à Saint-Pascal avec un copain. Pris en chasse à Montmagny, il a percuté une automobile de la SQ à trois reprises, filé sur la 132, et terminé sa course dans le décor alors qu'il se sentait pris par les policiers de la SQ.



Raymond Roy

« Je n'ai jamais vu ça en 30 ans », affirme le directeur de la polyvalente

UNIVERSITÉ LAVAL

Trop bon comme prof

Congédié pour faire place à un chercheur étoile

MONIQUE GIGUÈRE
Le Soleil

■ QUÉBEC — « M. April est l'un des meilleurs professeurs que j'ai eus pendant mes quatre années à l'université. Le professeur est un des meilleurs du corps professoral. » « Cela fait du bien d'avoir un prof qui sait enseigner. » Les témoignages d'étudiants sont si élogieux qu'ils font rougir le docteur en physique Gilbert April. Mais trêve de discours démodés! D'autorité, l'université Laval a envoyé au chômage ce professeur qui s'est « impudemment » classé premier au concours international ouvert dans l'espoir d'attirer à sa place une « star » qui ferait remonter la cote de Laval dans le classement Maclean's des universités canadiennes.



Gilbert April

Voir PROF en A2 >

AUTRES TEXTES

■ Le poste encore vacant 18 mois plus tard Page A4
■ « Un complot », affirme un collègue Page A4

PIERRE MARC JOHNSON ET UN NON AU RÉFÉRENDUM

« Parizeau devra démissionner »

VINCENT MARISSAL
Le Soleil

QUÉBEC — Même s'il est officiellement hors de la scène politique depuis sa démission comme chef péquiste en 1987, Pierre Marc Johnson prend de plus en plus de place dans le débat pré-référendaire. Samedi soir, sur les ondes de la télévision publique américaine, M. Johnson a déclaré que le premier ministre Parizeau devrait songer à démissionner s'il perd son référendum sur la souveraineté.

Interrogé sur le libellé de la question référendaire lors de l'émission The Editors, produite par PBS et diffusée entre autres sur les ondes de CBC-NewsWorld, l'ancien premier ministre du Québec a d'abord répondu: « Je pense qu'il ne devrait pas y avoir de référendum du tout! Alors, qui se sou-

cie de ce que sera la question? »

Si le gouvernement péquiste conclut qu'il ne peut gagner un référendum à l'automne, peu importe la formulation de la question, il y a des chances qu'il ne le tienne pas et cela pourrait avoir d'importantes conséquences sur le gouvernement », a poursuivi Pierre Marc Johnson.

Il a toutefois ajouté que « s'il y a un référendum, la question devra permettre à ceux qui veulent des changements majeurs dans la constitution canadienne de s'exprimer, même s'ils ne sont pas prêts à s'exprimer clairement pour la souveraineté ».

Interrompant un autre paneliste de l'émission — et non le moindre —, Mordecai Richler, qui suggérait que M. Parizeau devrait partir s'il ne respecte pas sa promesse de tenir un référendum en 1995, M. Johnson a men-

tionné que le premier ministre serait peut-être également forcé de quitter s'il perd le référendum.

Parlant de l'attachement d'une majorité de Québécois pour le Canada, Pierre Marc Johnson a indiqué que M. Parizeau pourrait développer une question à trois volets: la constitution canadienne de 1982, soit le statu quo, la souveraineté du Québec ou le rapatriement des pouvoirs suivants: main-d'oeuvre, les communications, la culture et certains pans des relations internationales qui ont un rapport avec la culture.

Selon M. Johnson, les deux derniers volets de la question recueilleraient le plus d'appuis. « Je pense que M. Parizeau n'aurait pas le choix s'il veut rester. »

Le fait qu'une majorité de Québécois

Voir JOHNSON en A2 >

LE QUÉBEC

Non à l'école laïque mur à mur

Le Conseil supérieur de l'éducation craint que la paix sociale ne soit perturbée advenant la laïcisation de toutes les écoles du Québec.

PAGE A6

QUESTIONS D'ARGENT

Les hypothèques glissent de 0,5%

Les termes de deux ou trois ans peuvent être négociés à un prix égal ou inférieur à ceux d'un an.

PAGE C1

LA MÉTÉO



Maximum 8, minimum 4

Nuageux, pluie passagère. Averses dispersées ce soir. Demain, quelques averses. Détails page S16

QUÉBEC, 99c ANNÉE, NO 110
FLORIDE 1.50\$ US
MONTREAL OTTAWA 60c PLUS T.P.S. T.V.Q.
50c PLUS T.P.S. T.V.Q.

Unités Gaz Métropolitain Rendement attrayant 10% annuel Sujet à modification sans préavis ScotiaMcLeod 659-4960

LES RETOURNÉS

PROF

Victime du syndrome Lindros

Suite de la Une

Gilbert April a la bosse de l'enseignement. Quatre-vingts pour 100 des 800 étudiants des trois cycles qu'il a tenus en haleine dans ses salles de cours pendant les 13 années où il a enseigné de façon discontinue à l'université, au gré de ses bourses et statuts, encensent le maître. Du pratiquement jamais vu ! Et un taux de présence de près de 100% !

Ce parti pris pour l'enseignement, le Dr April l'a payé très cher à l'heure de l'embauche. En fait, ce qui faisait sa force a ruiné sa carrière. « L'université Laval ne veut rien savoir d'un professeur explicitement en faveur de l'enseignement. Elle n'a pas de place pour ça. Mon point fort, il faut que je le dissimule dans ma poche arrière », déclare en entrevue l'enseignant au chômage forcé qui a porté sa cause devant le bureau du Commissaire général du travail.

Le mal, comme l'explique le scientifique au ministre Jean Garon de l'Éducation dans une lettre qu'il lui adressait le 9 février, c'est « l'emphase aveugle que les autorités universitaires semblent accorder aux activités de recherche par rapport à l'intérêt pour l'enseignement lors de l'engagement de professeurs. »

« Il est difficile de concevoir qu'un intérêt marqué pour l'enseignement puisse encourir la pénalité suprême, le congédiement, alors qu'un jury impartial m'a choisi pour occuper le poste (en traitement optique de l'information) de façon permanente à la suite d'un concours ouvert au niveau international », poursuit le professeur mis à l'écart.

Si Gilbert April n'est pas le chercheur étoilé convoité par l'université Laval, ses états de service en recherche ne sont pas pour autant dépourvus d'intérêt. Loin de là ! De 1981 à 1984, il est associé de recherche au Laboratoire

de recherche en optique et laser (LROL) de l'université Laval. De 1984 à 1989, il est chercheur-boursier impliqué dans le programme d'Actions structurantes (AS) du ministère de l'Éducation supérieure, de la Science et de la Technologie (MESST) avec le statut de professeur subventionnel.

Jugé favorablement, le programme d'Actions structurantes donne lieu à l'ouverture de cinq nouveaux postes en optique et les travaux du docteur April sont explicitement mentionnés (métrologie speckle) dans l'évaluation du rapport final de la subvention d'Actions structurantes par le comité scientifique FCAR (Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche). Il a aussi supervisé les travaux de sept étudiants gradués au niveau de la maîtrise à titre de directeur de thèses.

Mais en attendant que l'université se décide à ouvrir le concours qui lui accordera, espère-t-il, la permanence dans le poste qu'il a créé de toutes pièces par sa contribution au programme d'AS, le Dr April va de petit contrat en petit contrat. Il passe l'année 1990 comme chercheur invité à l'Institut national d'optique (INO) et les années 1991-1993 comme attaché de recherche pendant le deuxième quinquennat d'Actions structurantes.

LA JAMBETTE AU FIL D'ARRIVÉE

Le 23 juin 1993, un jury de sélection impartial, composé de deux spécialistes de l'extérieur outre trois personnes de l'université Laval, le retient comme premier choix pour occuper « son » poste de façon permanente. L'Assemblée des professeurs du département d'optique entérine le choix du comité de sélection. Après trois années d'attente pendant lesquelles il a été privé du droit d'enseigner, le docteur April touche au but. La dernière étape, l'approbation du vice-recteur

aux ressources humaines, n'est généralement qu'une simple formalité.

Mais c'est là précisément que tout bloque. Le vice-recteur Alain Vinet oppose son veto après un suspense qu'il laisse durer cinq longs mois. « Le 4 novembre, le directeur du département de physique, Pierre Amiot, m'informe par téléphone que le vice-recteur a refusé ma candidature : pas assez fort en recherche. Je suis atterré, raconte Gilbert April encore sous le choc. Un nouveau concours sera ouvert. »

Pour lui, c'est « la jambette au fil d'arrivée ». Le 20 novembre, après plusieurs tentatives infructueuses, il réussit enfin à obtenir une entrevue avec Alain Vinet qui lui consacre 15 petites minutes. La franchise l'emporte. « Le vice-recteur me dit qu'en sondant encore le marché, il croit pouvoir trouver une sommité mieux établie. Quelqu'un capable d'aller chercher de grosses subventions. » Le docteur April veut savoir s'il peut se présenter au deuxième concours. « T'es le meilleur, mais tu ne passes pas la barre », lui aurait répondu Vinet.

Le 8 février 1994, après 13 années de services rendus qui n'ont pas coûté un sou à l'université Laval, le docteur en physique Gilbert April reçoit un avis de cessation d'emploi avec effet le 31 mars. Il partira le 15 août après une bataille rangée avec son employeur dont le dernier chapitre reste à écrire. « L'enseignement de qualité ne compte pas dans l'engagement des professeurs à l'université, déplore le scientifique April réduit à perdre son temps dans toutes sortes de tracasseries administratives et parajudiciaires. Quand Laval recrute, elle veut savoir ce que tu sais faire à part enseigner. Son but : trouver des gens qui vont partir des entreprises, des phares qui vont la hisser aux premières places quand elle se risquera de nouveau à participer au classement Maclean's. C'est le syndrome Lindros. »

rejeteraient la statu quo enverrait un message clair au reste du Canada et cela vaudrait mieux qu'une défaite de la souveraineté, a-t-il ajouté. « Je pense que M. Parizeau a déjà fait cette analyse. »

C'est le troisième fois en moins d'un mois que le prédécesseur de Jacques Parizeau prend ses distances de la démar-

che souveraineté du parti dont le fut le chef de 1985 à 1987. À l'époque, les « purs et durs », dont Jacques Parizeau, avaient été identifiés comme les responsables du départ surprise de M. Johnson. La deuxième partie de l'émission de PBS « Referendum Countdown » sera diffusée samedi.

DENVER

Aréna de 132 millions \$

Suite de la Une

LNH (lire Gary Bettman) et les Nordiques (donc Marcel Aubut), poursuit le quotidien, en citant des sources proches de Comsat.

Cela dit, il n'est pas dit que les Bleus déménageront ce matin à la première heure. Deux facteurs peuvent avoir une incidence directe sur l'évolution du dossier. L'entente tombera à l'eau si les Nordiques peuvent se doter de nouvelles infrastructures, soit le Colisée tant réclamé par le président des Nordiques.

De plus, advenant le transfert de la concession à Denver, le club de hockey ne pourrait se produire au McNichols Arena, domicile des Nuggets. On procéderait à l'érection d'un nouveau building à Platte Valley, le Pepsi Center, bâti au coût de 132 millions \$US.

Au retour du lock-out de la LNH, Marcel Aubut avait indiqué qu'il avait carte blanche pour vendre le club s'il ne pouvait négocier une entente favorable avec les autorités de la ville de Québec. Normalement, les Nordiques doivent confirmer à la LNH s'ils seront de retour à Québec avant le premier janvier. Mais il appert que Marcel Aubut profiterait d'un délai jusqu'au 15 mai.

À première vue, la nouvelle émanant de Denver peut sembler prématurée puisque le délégué gouvernemental, André Joli-Coeur, vient à peine d'être nommé pour trancher le débat.

Le groupe Comsat avait tenté d'acquiescer les Whalers de Hartford voilà deux ans à peine.

Joint en soirée à Québec, Jean Martineau, des Nordiques, a déclaré qu'il y a « beaucoup d'intérêt envers les Nordiques de la part de magnats américains de différentes villes. Mais il n'y a aucune entente de signée à ce jour ».

La position de la LNH est la suivante : « Nous voulons que les Nordiques demeurent à Québec, dans la mesure où le club pourra subvenir adéquatement aux besoins de la concession », a indiqué Arthur Pineus, vice-président aux relations publiques.

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A	
La Capitale	3 à 5
Le Québec et le Canada	6, 7 et 10
Le Monde	11 à 13
Opinions	14 et 15

CAHIER B	
Magazine	1 à 3
Arts et spectacles	4 à 7, 9, 10, 12
Votre agenda	8
Ce soir à la télé	11
Divertissements	10 et 11

CAHIER C	
Questions d'argent	1 à 6, 9, 15, 16
Bourses	7 à 9
Annonces classées	10 à 14
Décès	14 et 15

TABLOID SPORTS	
Claude Larochelle	5
Statistiques	10 à 13

SERVICES	
Abonnements	686-3344
Publicité générale	686-3270
Annonces classées	647-3311
Rédaction	686-3394
Carrières et Professions	686-3270
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMedia qui en est l'éditeur. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Randin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL.

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE

tirage du 19-04-95

0-2-2

6-8-8-6

BANCO

tirage du 19-04-95

14-15-17-20-25-28-33-36-37-40-42-

44-47-50-52-56-59-64-65-67

RECTIFICATIF

Contrairement à ce qu'indiquait le titre que nous avons publié en page C1 de notre livraison d'hier, aucune fermeture d'usine n'a été décidée à la société Abitibi-Price. Dans le cadre d'un plan de réduction de 50 à 100 millions \$ de ses coûts, la direction de l'entreprise parle pour l'instant de tenter de vendre certaines usines si celles-ci ne réussissent pas à améliorer leur performance.

JOHNSON

La 3e fois

Suite de la Une



LIN ET COTON
LA CHEMISE FIN CARRELAGE
49.⁹⁵

NOUVELLE FORME AMPLE ET CARRÉE POUR UNE CHEMISE À COL MAO UNI EN CONTRASTE SUR LES FINS CARREAUX AUX COLORIS D'INDIGO OU ROUGE SUR FOND NATUREL. M.G.TG.

SIGNÉ JOE BOXER
LE CALEÇON BOXER
12.⁹⁹

UN SOUS-VÊTEMENT PUR COTON DES PLUS CONFORTABLES AVEC SA FORME ENVELOPPANTE, SA CONFECTION SOIGNÉE À COULTURES TRIPLES. NOIR, GRIS, BLANC, INDIGO. P.M.G.TG.



COL EN NUBUCK
L'IMPER TOILE HYDROFUGE
129.⁹⁵

UN IMPER LONG, FORME RAGLAN, BOUTONNAGE SOUS PATTE SURPIQUÉE, POCHE BIAS BOUTONNÉE, BAVOLET AU DOS. BLEU ACIER, COL CONTRASTANT. 36 à 44. STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE.

la maison
simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

ScotiaMcLeod
En affaires depuis 1921 et toujours à l'avant-garde
dans les produits et services financiers au Canada
659-4960 1-800-463-5000

FIN TRAGIQUE D'UN PARTY

Tentatives de meurtre

41 autres accusations contre l'agresseur de Beaumont

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Au terme de son enquête préliminaire, hier, l'agresseur de Beaumont a été cité à son procès sous pas moins de 97 chefs d'accusation, dont deux de tentative de meurtre sur ses deux garçons, maintenant âgés de 13 et 8 ans.

À l'origine, le procureur de la Couronne, Me François Huot, avait porté 58 accusations.

Au fil des témoignages entendus à l'enquête préliminaire de l'individu de 35 ans, deux des accusations ont été abandonnées, mais 41 nouvelles ont été ajoutées.

Outre celles de tentative de meurtre, il s'agit d'accusations de voies de fait et de voies de fait graves.

Dès aujourd'hui, a annoncé l'avocat de l'agresseur, Me Lawrence Corriveau, il demandera sa mise en liberté provisoire, d'ici à la tenue du procès. Pour le moment, l'accusé est renvoyé

à la prochaine session des Assises, qui débutera le 7 août.

Selon Me Corriveau, il y demeurera pour subir son procès devant un juge et un jury. Nullement décontenancé par la tournure des événements, Me Corriveau a déclaré qu'il avait laissé au procureur de la Couronne « la corde pour qu'il se pendre ».

Après quatre jours d'audition de la preuve de la poursuite, il y a deux semaines, le juge André Cartier a entendu hier celle de la défense. Durant une partie de la matinée et durant tout l'après-midi, c'est l'accusé qui a occupé la barre des témoins.

SAINT-APOLLINAIRE

La CSN perd 330 autres membres

Les employés de Donat Flamand optent pour la FTQ

MARC SAINT-PIERRE
Le Soleil

■ SAINT-APOLLINAIRE — Les travailleurs syndiqués de l'entreprise « Donat Flamand » viennent de traverser armes et bagages du côté de la FTQ.

C'est ce qu'a annoncé un porte-parole des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ), Marcel Tremblay, hier.

Auparavant membres de la CSN, les quelque 330 salariés du fabricant de portes et fenêtres sont maintenant membres de la section locale 503 des TUAC. C'est dans le cadre d'un scrutin secret supervisé par le Commissaire général du travail que le groupe de travailleurs a choisi de se ranger sous la bannière de la Fédération des travailleurs du Québec.

« Cent soixante et un salariés ont opté pour la FTQ, contre 124 pour la CSN », a précisé M. Tremblay, le président de la section locale 503.

LE FONDS DE SOLIDARITÉ

Une éventuelle intervention du Fonds de solidarité en faveur de « Donat Flamand », entreprise ne roulant pas précisément sur l'or par les temps qui courent, a eu quelque poids dans la campa-

gne. « Avec une petite poussée, cette entreprise pourrait faire bien du chemin. Sur les marchés internationaux entre autres. Cette entreprise a besoin de capitaux », a indiqué M. Tremblay.

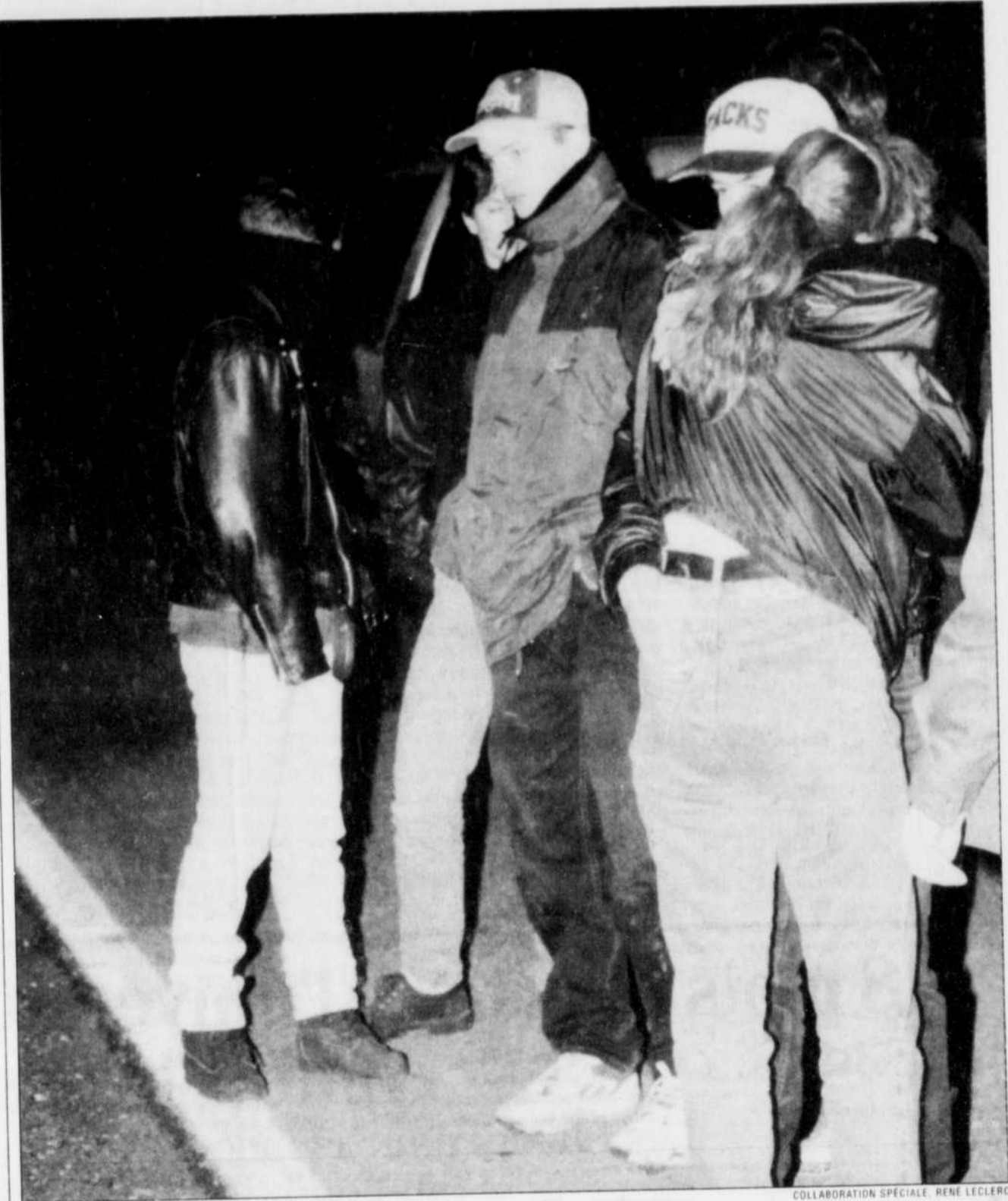
Il se sera également dégage des propos du chef syndical que le momentum n'est pas propice à la négociation d'un nouveau contrat de travail. « Je ne pense pas que ce soit la période idéale pour négocier. Que l'entreprise remonte d'abord la pente », a très franchement souligné le président du 503.

En revanche, il a précisé que les TUAC entendent incessamment entretenir l'employeur de questions sur l'ancienneté et à la formation de la main-d'oeuvre.

Pour la section locale 503, c'est une première percée dans l'industrie des portes et fenêtres. Cette section n'en regroupe pas moins de 9000 membres dans la grande région de Québec et dans tout l'Est du Québec. Le personnel du Casino de Charlevoix, à Pointe-au-Pic, lui est entre autres acquis.

Au nombre de 40 000 dans l'ensemble du Québec, les TUAC sont l'un des plus importants syndicats affiliés à la FTQ, la plus grande centrale syndicale québécoise avec 470 000 membres.

Le Fonds de solidarité a influencé la décision des travailleurs



Les jeunes de l'autre voiture s'enlaçaient pour se consoler de la perte de leur ami Elvis.

La vitesse au banc des accusés

Ils perdent leur copain de 16 ans

SOPHIE COUSINEAU
Le Soleil

■ QUÉBEC — La soirée d'une bande de jeunes de Saint-Gervais s'est terminée de façon tragique, tôt hier matin, avec la mort de l'un de leurs copains de 16 ans. La vitesse au volant se trouve encore une fois au banc des accusés.

Une quinzaine d'adolescents de Saint-Gervais sont sortis lundi soir pour faire la fête chez des amis à Armagh, un autre village de la région de Bellechasse situé à quelque 35 kilomètres de route du premier.

À l'aller, les jeunes ont pris place dans quatre voitures. Mais à l'heure où les carrosses se métamorphosent en citrouilles, il ne restait plus que deux automobiles pour ramener la bande. « Un des conducteurs nous a lâché une fois rendu là-bas, et un autre est parti avant nous », raconte Luc Letellier, un des jeunes du groupe.

Quatre adolescents ont pris place dans une Honda CRX, une voiture deux places dont la petite banquette arrière est dépourvue de ceinture de sécurité. Sept autres se sont entassés tant bien que mal dans une automobile dite compacte.

Les véhicules ont pris en enfilade le chemin du bercail. Le drame s'est produit à 00h50 sur la route 279, non loin de l'entrée du golf de Saint-Damien-de-Buckland. C'est alors que le conducteur

du Honda a entrepris de dépasser la voiture de ses sept amis pour épater la galerie, indique Réal Ouellet, de la SQ.

Après la manoeuvre complétée d'un coup de volant brusque, la Honda s'est retrouvée à cheval entre la route et l'accotement de droite. Le conducteur de 19 ans a réussi à replacer ses quatre pneus sur la chaussée, mais la voiture qu'il maîtrisait encore mal est revenue sur l'accotement, a sauté le fossé longeant la 279, puis s'est enfoncée dans le bois, arrachant au passage une clôture de fils de fer et un arbre. Elle a terminé sa course six mètres plus loin en s'éventrant contre un arbre.

Une fille de 16 ans qu'aucune ceinture ne retenait a été éjectée de la voiture. L'autre passager assis à l'arrière du CRX, Elvis Bélanger, 16 ans, a connu le même sort dans les instants suivants. Mais sa tête a heurté le sol avec force, et il est mort sur le coup.

Le passager à l'avant du Honda a pu sortir sans trop de peine du véhicule. Mais le conducteur est resté coincé dans sa carcasse de tôle froissée pen-

dant près d'une heure. Un médecin a dû lui administrer un calmant pendant que les pompiers de Sainte-Clairre cisailaient la voiture avec leurs pinces de désincarcération.

Les jeunes qui occupaient l'autre voiture ont contemplé avec consternation le travail des secouristes. Certains s'enlaçaient pour se consoler de la perte de leur ami Elvis.

Des ambulanciers ont conduit les trois rescapés à l'Hôtel-Dieu de Lévis. « Ils sont grièvement blessés, mais nous ne craignons pas pour leur vie », dit M. Ouellet.

Le conducteur de 19 ans y a subi une prise de sang pour déceler toute trace d'alcool. Mais pour les policiers de la SQ, c'est la vitesse qui est mise en cause de prime abord.

Luc Letellier raconte que si l'alcool a coulé lors de leur soirée à Armagh, les conducteurs de la bande n'y ont point touché. Le jeune de Saint-Gervais explique toutefois que l'automobile dans laquelle il prenait place avec six copains roulait à 105-110 km/h sur la route de campagne. « L'autre voiture allait logiquement plus vite pour nous dépasser », note Luc Letellier.



Luc Letellier

Les **GUÉPIÈRE**



Dentelle: 29.50

Satin: 30.00

Coton piqué brodé: 32.00

LE SOUTIEN
coussiné

- Gorge pigeonnante
- Formes pulpeuses
- Galbe parfait

la maison
simons

PLACE STE FOY GALERIE DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

SAINT-GEORGES

133 musiciens au rendez-vous

Le 10^e Concours Clermont Pépin étend ses ramifications de la Beauce, à Rimouski et Québec, en regroupant cette année 133 jeunes musiciens et musiciennes de la province. Les éliminatoires et semi-finales se dérouleront au Georgesville les 25, 26, 27 et 28 avril. La grande finale sera présentée le 13 mai au cégep Beauce-Appalaches, à 19h. Avec la participation d'une vingtaine d'élèves du secteur supérieur, le président du concours Jacques Roy prévoit une compétition de très haut calibre. L.D.

SAINT-BASILE

Forum sur la décentralisation

Réunis à Saint-Basile de Portneuf pour la tenue d'un 4^e Forum régional, Solidarité rurale Québec/Chaudières-Appalaches et une cinquantaine d'intervenants se sont interrogés sur les conséquences de la décentralisation des pouvoirs sous le thème « Prêt pour le pouvoir ». À l'aide de conférenciers, d'une plénière et d'ateliers, les participants ont tenté d'établir les facteurs essentiels au développement rural, en plus de définir les conditions favorables au pouvoir décentralisé. Solidarité rurale, qui est avant tout un organisme d'information, de réflexion et d'influence, a à toutes fins utiles mis les bases sur ce qui deviendront les idées qu'il véhiculera et défendra. Pour le moment, l'organisme se penche, entre autres, sur les fermetures d'écoles de rang, sur les services publics et privé en milieu rural et finalement sur l'agriculture à temps partiel. M.G.

BAIE-COMEAU

La femme handicapée

Le Centre de femmes l'Étincelle de Baie-Comeau propose un nouvel atelier qui porte, cette fois, sur l'adaptation des femmes handicapées à la vie dans ce milieu. Le but de la rencontre est de s'interroger sur les activités, les loisirs et les sports offerts à Baie-Comeau pour les femmes qui vivent avec un handicap. Le Centre de femmes l'Étincelle veut ainsi trouver des solutions en proposant des moyens pour une meilleure adaptation de la réalité des femmes handicapées à Baie-Comeau. L'activité aura lieu le vendredi 21 avril, dès 13h30, au 772, boul. Blanche. Le bâtiment est doté d'une rampe d'accès et un service de garderie est offert gratuitement. A.S.P.

18 millions \$ pour QUNO

QUNO, qui exploite une usine de papier journal à Baie-Comeau, enregistre un nouveau bénéfice de 18 millions \$ pour le premier trimestre de l'année 1995. Il s'agit d'une amélioration de 30 millions \$ comparativement au déficit de 12 millions \$ réalisé à la même période l'an dernier. Le prix du papier continue de s'accroître (une hausse de 43%), ce qui explique en bonne partie l'excellente performance financière de QUNO. Les ventes de produits d'exploitation de la corporation sont également en hausse de 45% et ont franchi le cap des 183 millions \$ au cours de la période, selon le rapport trimestriel. Enfin, notons qu'au cours des trois derniers mois, QUNO a produit plus de 10 000 tonnes de papier toujours selon les informations publiées récemment. A.S.P.

SAINT-RAYMOND

Le Centre d'hébergement revit

Après dix mois de travaux de réfection, le Centre d'accueil Saint-Raymond a fait peau neuve et il reprend du service. Au cours des derniers jours, il a accueilli la cinquantaine de résidents qui avaient été transférés, il y a environ un an, dans les trois autres centres de Portneuf ainsi qu'à l'hôtel-motel La Colline, de Saint-Raymond. Réalisés au coût de 2,5 millions \$, les travaux ont permis d'augmenter de

50% la superficie de l'édifice, en plus de le rendre beaucoup plus fonctionnel. Pour combler les 64 lits du centre, la procédure d'admission reprendra bientôt. M.G.

LÉVIS

Le « 5 à 7 des bénévoles »

Pour bien marquer la semaine de l'action bénévole, des « 5 à 7 des bénévoles » se dérouleront dans Desjardins et Chute-de-la-Chaudière, le vendredi 25 avril. Ces activités, qui visent à remercier les

bénévoles de quelque sphère que ce soit, se tiendront sous l'égide du Service d'entraide regroupement et solidarité (SERS), centre de bénévolat. Le 5 à 7 de Desjardins se tiendra au centre Raymond Blais, 6, rue Olympique, à Lévis; celui des Chutes-de-la-Chaudière, au Centre communautaire de Saint-Romuald, 1575, chemin du Sault.

MATANE

Pour l'autoroute

Matane appuie sans réserve le prolongement de l'autoroute Jean-Lesage entre Cacouna et Mont-Joli et, de plus, demande au ministère des Transports du Québec que soit complété, dans les meilleurs délais, le tronçon Sainte-Luce/Mont-Joli. Selon elle, ce projet est prioritaire pour le développement de l'Est du Québec, tout en améliorant l'accès au marché des grands centres pour les entreprises du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. R.P.

Gagnants de la dictée

Pour la cinquième année consécutive, les étudiants et les employés du cégep de Matane ont tenté de déjouer les pièges de la dictée du Concours d'orthographe Desjardins. Dans la catégorie étudiant, Isabelle Truchon, étudiante de deuxième année en sciences de la nature, a remporté la bourse de 500 \$. Chez les employés, les honneurs sont allés à Delphis Bélanger, enseignant au département d'arts et photographie, qui a reçu en prix des volumes de la collection Larousse. Trois enseignants du cégep, Jean-Alain Pelletier, Claude Gaudreau et Claude Viel, sont les auteurs de cette dictée intitulée « Prologomènes à la fusion des genres ». R.P.

18 mois plus tard, l'université n'a toujours pas comblé le poste

Les efforts pour évincer le candidat non souhaité ont conduit à un cul-de-sac

MONIQUE GIGUÈRE
Le Soleil

■ SAINTE-FOY — Dix-huit mois après sa création, le poste de professeur en traitement optique de l'information au département de physique de l'université Laval est toujours vacant. Les efforts de l'établissement pour évincer le docteur Gilbert April l'ont conduit dans un cul-de-sac. Après le désistement du premier choix au deuxième concours tenu en avril 1994, le deuxième candidat dans l'ordre de préférence, le Dr William E. Torruellas de Floride, vient de se retirer à son tour.

Gilbert April est tétu. Il s'est présenté au deuxième concours malgré le rejet par le vice-recteur aux ressources humaines, Alain Vinet, de sa candidature sortie en tête de liste au premier concours. Mais sans succès, cette fois. « Règle générale, un deuxième concours ne se tient que si le premier a été entaché d'irrégularités. Dans ce cas-ci, c'est le contraire qui s'est produit. Alors que le premier jury comportait deux juges de l'extérieur, le deuxième était un jury interne composé exclusivement de gens de la région, explique-t-il. L'idée était de trouver quelqu'un pour le mettre à ma place. Je n'avais aucune chance. »

Gilbert April décide de foncer quand même. Mais auparavant, il doit livrer une première bataille: faire casser l'avis de cessation d'emploi au 31 mars 1994. L'affaire est vite expédiée. L'université Laval s'est gourée. Elle a congédié son professeur contre l'avis du ministre de l'Éducation supérieure, de la Science et de la Technologie (MESST) qui assure son salaire et confirme que M. April est autorisé à occuper son poste d'attaché de recherche jusqu'à ce qu'il soit comblé par la faculté des sciences et de génie.

RETOURNEMENT

Premier retournement. Le 12 avril, le vice-recteur Alain Vinet invite officiellement le professeur Gilbert April à participer aux activités d'enseignement de la faculté des sciences et de génie pour la période du 1^{er} avril au 15 août 1994 à titre d'attaché de recherche.

Deuxième retournement. Le 2 mai, le directeur du département de physique, Pierre Amiot, informe son collègue April que le poste d'attaché de recherche qu'il occupe depuis un mois sera définitivement fermé le 15 août faute de fonds. Nouveau démenti du ministre. Une lettre du 30 juin de la Direction générale des affaires universitaires et scientifiques du ministère de l'Éducation répète que Gilbert April a été proposé pour occuper un poste d'attaché de recherche jusqu'à

l'entrée en fonction du candidat sélectionné par l'université.

Gilbert April se demande pourquoi le 15 août alors que le poste ne sera pas comblé avant le 1^{er} septembre.

Le Protecteur universitaire, Jean-Claude Filteau, vend la mèche. Il lui

laisse entendre que l'université doit agir vite. En effet, le 1^{er} septembre, Gilbert April aura trois années consécutives à Laval et des droits en vertu de la loi sur les normes du travail!

VASTE MARCHÉ AUX PUCES

Le 15 août donc, après 13 années à l'université Laval où il a marché comme un funambule sur la corde raide, le docteur en physique Gilbert April est bel et bien remercié. Il porte sa cause devant le commissaire général du travail. Son objectif: se faire reconnaître trois années de service consécutif à Laval, dans un premier temps. Ensuite, il portera plainte pour congédiement sans raison juste et suffisante. Pour l'instant, il attend que la date de l'audition de sa cause soit fixée.

Tout au long des derniers mois de cette incroyable saga, Gilbert April a vécu dans un état de fébrilité absolue. À trois reprises, il est allé rencontrer le Protecteur universitaire. Le 22 février 1994, il se fait dire qu'il est peut-être un universitaire au sens « ancien » du terme à cause de son intérêt pour les étudiants.

Le 3 mars, Jean-Claude Filteau lui rappelle que c'est le vice-recteur qui a le dernier droit de regard sur son problème et c'est le 7 mars qu'il lui fait comprendre que l'université doit agir avant le 1^{er} septembre sous peine de contracter des obligations envers lui.

Aux yeux de Gilbert April, tout cela représente pour l'université Laval un grave problème d'éthique. « J'ai franchi toutes les étapes qui m'ont été im-

posées, rappelle-t-il. J'ai participé activement au succès du programme d'Actions structurantes et j'ai traversé la dernière étape comme premier choix d'un jury de sélection lors d'un concours international pour l'obtention de mon propre poste. C'est ça que je trouve indigeste. »

LE MINISTRE

Dans sa lettre du 9 février 1995 au ministre Garon, le Dr Gilbert April ne mâche pas ses mots. L'intérêt que disent porter à l'enseignement les hautes instances de l'université Laval, « c'est une coquille vide », tranche-t-il. Et en entrevue, il ajoute: « Le pavillon Vachon sans l'enseignement, reste qu'à transformer tout ça en un vaste marché aux puces. »

April est la victime « d'un complot »

Le docteur Arsenault se porte à la défense de son collègue

■ SAINTE-FOY — « C'est un complot contre Gilbert April qui a amené son départ. À l'automne 1993, un consensus s'est formé contre lui. »

Le professeur Henri Arsenault de la faculté des sciences et de génie de l'université Laval est un chercheur actif de renommée internationale. Gilbert April était membre de son équipe au Centre d'optique, photonique et lasers (COPL) pendant le premier quinquennat du programme d'Actions structurantes du ministère de l'Éducation supérieure, de la science et de la technologie. Il est aussi membre du Conseil universitaire.

Un des rares professeurs de Laval à ne pas avoir peur de dire tout haut ce qu'il pense tout bas, le docteur Arsenault n'hésite pas à se porter à la défense de son collègue. « April aurait dû obtenir sa permanence, tranche-t-il. Il est le meilleur enseignant du département de physique. Il n'y a pas d'évaluation plus positive que la sienne. Mais il y a eu des pressions. Chacun a tiré la couverture de son côté. Finalement, le vice-recteur Alain Vinet, qui n'est pas dans le domaine, l'a déclaré incompetent. »

Le docteur Arsenault riait dans sa barbe Jeudi saint quand LE SOLEIL a communiqué avec lui. Il venait d'apprendre le désistement du deuxième candidat au deuxième concours, William E. Torruellas, de Floride, au poste de professeur en traitement optique de l'information vacant depuis septembre 1993. « Ils ont l'air fou, lance-t-il en parlant des dirigeants. Ça fait neuf mois que l'évaluation a eu

lieu et ils se retrouvent le bec à l'eau. Ils vont finir par perdre le poste. »

L'ex-directeur du COPL n'est pas surpris. Il avait prévu le coup. « L'Américain n'était pas dans le domaine d'Actions structurantes », note-t-il. Déjà le 20 juillet 1994, il avait écrit une lettre au directeur du département de physique, Pierre Amiot, pour l'informer qu'après avoir écouté les conférences des deux candidats retenus par le comité, il lui était apparu évident que ni l'un ni l'autre n'avait la moindre compétence pour remplir le poste d'Actions structurantes identifié comme devant oeuvrer dans le domaine du traitement optique de l'information et holographie.

UNE GRANDE INJUSTICE

Voulant que son message soit bien compris, il l'écrit en toutes lettres le 20 juillet: « J'estime que si le nom de M. April n'est pas retenu par l'assemblée, on s'associe à une grande injustice à son endroit en négligeant le fait que sa contribution à l'Action structurante (AS) a été explicitement reconnue dans l'évaluation finale du comité par les quatre membres professeurs de l'AS et par le comité d'évaluation précédent. »

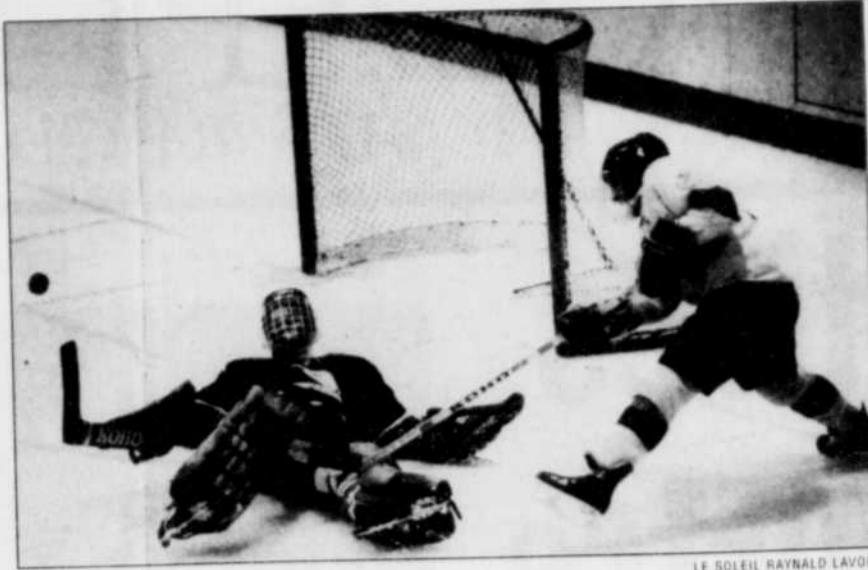
Le Dr Arsenault partage entièrement l'avis de Gilbert April. « Après l'évaluation Maclean's, l'université s'est mise à courir après les étoiles. Le vice-recteur Vinet me l'a dit lui-même », confirme le professeur du COPL, également vice-président de la SPIE (International Society for Optical Engineering).

Mais, selon lui, Laval a choisi la mauvaise solution. « Quand vient le temps d'embaucher, l'enseignement prend le bord. C'est la recherche, l'entrepreneuriat, constate-t-il. Pourtant, on ne fait pas de recherche au détriment de l'enseignement. »

Le scientifique Arsenault est bien prêt à reconnaître que le département de physique est un département où la recherche joue un rôle important. « Mais tu peux pas faire un départe-

ment juste avec ça, insiste-t-il. April est hors pair, un bijou dans le département. Le poste, on ne l'aurait jamais eu sans lui. Certes, il ne fera jamais un entrepreneur comme Christian Roy ou Fernand Labrie. C'est pas son genre. »

Le docteur Henri Arsenault ne parle pas, comme son collègue April, du syndrome Lindros. Il préfère l'expression « syndrome du chercheur jetable ». « Il y a plein d'affaires pathologiques à Laval, lance-t-il. Les autorités ne réagissent qu'à l'image. Et l'embauche, c'est une prérogative qu'elles défendent jalousement. » M.G.



LE SOLEIL RAYNALD LAVOIE

GRANDE-RIVIÈRE

La Fédération de hockey mineur maintient sa décision au sujet de l'âge

La Fédération québécoise de hockey sur glace n'a nullement l'intention de modifier sa position sur le changement d'âge des jeunes hockeyeurs. Réunis récemment, les présidents régionaux ont plutôt servi des remontrances aux régions opposées à cette mesure. La Fédération provinciale a adopté, en décembre, une résolution qui rajeunit, de neuf mois, l'âge d'admissibilité des jeunes hockeyeurs dans les diverses catégories. H.M.

SAINT-RAYMOND

Le Centre d'hébergement revit

Après dix mois de travaux de réfection, le Centre d'accueil Saint-Raymond a fait peau neuve et il reprend du service. Au cours des derniers jours, il a accueilli la cinquantaine de résidents qui avaient été transférés, il y a environ un an, dans les trois autres centres de Portneuf ainsi qu'à l'hôtel-motel La Colline, de Saint-Raymond. Réalisés au coût de 2,5 millions \$, les travaux ont permis d'augmenter de

50% la superficie de l'édifice, en plus de le rendre beaucoup plus fonctionnel. Pour combler les 64 lits du centre, la procédure d'admission reprendra bientôt. M.G.

LÉVIS

Le « 5 à 7 des bénévoles »

Pour bien marquer la semaine de l'action bénévole, des « 5 à 7 des bénévoles » se dérouleront dans Desjardins et Chute-de-la-Chaudière, le vendredi 25 avril. Ces activités, qui visent à remercier les



Le professeur Henri Arsenault de la faculté des sciences et de génie de l'université Laval.

Le clochard céleste

Personne ne lui connaît d'adresse fixe. Il n'a jamais dit son nom. D'ailleurs, il ne parle à personne. Les jours de surexcitation, il marmonne pour lui-même des phrases incompréhensibles. Hiver comme été, du matin au soir, beau temps mauvais temps, il marche dans les rues du centre-ville flottant dans ses mêmes éternelles guenilles et ses mauvais souliers, insensible, semble-t-il, à la température et aux autres. C'est un clochard familier. Un vrai de vrai.

Des dizaines d'itinérants, de quêtueux, de désinstitutionnalisés précoces, de robineux, d'habités des soupes populaires et des asiles de nuit traînent dans les rues de Québec. Ceux-là, on les connaît bien. Ils font partie de la misère urbaine quotidienne. Ils ont toujours été là. On retrouve les mêmes dans toutes les villes du monde.

BEAU COMME UN DIEU

Mon clochard, c'est différent. Il y a chez lui quelque chose d'intrigant, de pathétique. Cela tient probablement au fait qu'il ne demande rien à personne. On ne l'a jamais vu tendre la main pour quémander. On ne l'a jamais vu entrer aux soupes populaires de la place d'Youville ou de l'Auberivière. Jamais vu non plus à l'Armée du salut. Il ne toucherait pas l'assistance sociale.

Comment fait-il? Qui est-il? D'où vient-il?

Je ne suis pas le seul à être intrigué par le personnage. Dans Saint-Jean-Baptiste, dans Montcalm, dans le Vieux, plusieurs se posent les mêmes questions à son sujet. Chacun a sa petite idée et les rumeurs les plus folles courent. La dernière en date en ferait un universitaire bardé de diplômes qui aurait craqué après la mort de celle qu'il aimait. Une autre rumeur lui invente un traumatisme crânien conséquence d'un accident de moto. Certains en font un gourou silencieux, une conscience sociale ambulante.

J'aurais le goût d'en rire si je n'avais vu, de mes propres yeux, l'autre jour, rue Saint-Jean, une dame se signer de la croix après l'avoir croisé. Ma propre blonde trouve qu'il a la tête du « Jésus de Nazareth » de Franco Zeffirelli. Un ami lettré, à qui j'en parlais, m'a branché: « Je le connais; on l'appelle le clochard céleste... » Joli nom qui lui va bien. C'est vrai qu'il semble hors du temps, aérien pour tout dire, avec ses grandes pattes et sa maigreur à faire peur. Un ange en guenilles descendu du ciel ou d'une autre planète.



Louis Guy Lemieux

Quelques-uns disent avoir essayé de l'aider. Pas si simple. Il refuse l'argent qu'on lui offre spontanément. Il tourne le dos, silencieux, toujours, et poursuit son chemin à grandes enjambées en émettant des sons rauques de la gorge qui sonnent comme de la musique d'orgue. Il est toujours en mouvement. Il est insaisissable.

Au début de l'hiver dernier, j'ai cru pouvoir percer un peu le mystère. J'arrivais chez moi, rue Père-Marquette, quand il m'est apparu en pleine face, sortant de nulle part. Il faisait déjà froid et il était habillé comme la chienne à Jacques. Je venais de m'acheter un manteau d'hiver et, naïvement, j'ai pensé lui donner mon vieux Utah défraîchi par cinq hivers, mais encore présentable et, surtout, chaud à des moins 40. Il s'est arrêté, m'a écouté en fixant un point derrière ma tête et j'ai cru qu'il m'attendrait le temps de monter et de redescendre avec le manteau chaud. Rien à faire. Tout essoufflé, j'ai trouvé un trottoir vide et un courant d'air qui faisait voler dans le ciel gris les feuilles d'automne pas ramassées. Il était parti sans laisser d'adresse, une fois de plus.

J'hésite à raconter le reste de l'histoire. Il était

tellement beau tel qu'il était dans son mystère, le clochard céleste. Allons-y, puisque toute belle histoire a toujours une fin, par définition.

LA CHUTE DE LANGE

C'était la semaine dernière, au début de la nuit. Je raccompagnais ma copine chez elle, rue Lockwell. La neige avait beaucoup fondu. Nous avons décidé d'entrer par la ruelle. C'est alors que nous l'avons aperçu le beau salaud avec sa face de Jésus crucifié par la vie.

Savez-vous ce qu'il faisait dans la ruelle de la rue Lockwell? Il volait des bicyclettes. Il volait les premières bicyclettes du printemps. Il volait les bicyclettes des enfants de la rue Lockwell qui, depuis six mois, rêvent aux Plaines et à l'été. Il volait comme un vulgaire rabatteur de recailleurs et fournisseur de marchés aux puces.

Surprise, peinée, sous le choc, mon amie a hurlé: « Non, ne fais pas ça! » Il s'est sauvé en laissant tomber le vélo chromé qu'il enfourchait déjà. Nous sommes entrés à la maison, vite, gênés comme si c'était nous le voleur. Et nous n'avons pas appelé la police.

Les clochards célestes n'ont-ils pas besoin de célestes bicyclettes, comme tout le monde, pour faire leurs courses? Et puis, c'est le printemps, la saison des illusions. Les crocus explosent sous la dernière neige sale.

Pénurie de juges

QUÉBEC — Aucune date pour des procès devant jurés n'a pu être fixée, hier, à l'ouverture de la session des Assises, en bonne partie à cause de la sempiternelle pénurie de juges en chambre criminelle de la cour supérieure.

Quelques accusés devront toutefois revenir devant le tribunal le 27 avril pour qu'on se penche de plus près sur leurs cas, qui commencent à présenter une certaine urgence. Il en sera ainsi de Roger Aubin, le Longueuillois de 35 ans accusé du meurtre d'un jeune homme de 20 ans, Stéphane Morin, en pleine rue du quartier Saint-Sauveur, en 1991. Le juge Jean Bienvenue lui a laissé entendre hier qu'une date pour son procès pourra être trouvée au cours des prochaines semaines.

Quant à Michel Côté, accusé de l'homicide involontaire de M. Clément Rhéaume, en octobre 1993, à Québec, il a laissé éclater son dépit de voir sa cause constamment remise. « Je me désiste de mon avocat, a-t-il d'abord dit au juge Bienvenue. Il utilise des pratiques indignes du Barreau! »

En fait, Côté veut subir son procès dans les plus brefs délais, même si l'avocat qu'il a répudié a porté en appel sa citation à procès sous l'accusation d'homicide involontaire. Malheureusement pour lui, le nouvel avocat qu'il avait choisi a refusé de se charger de sa cause. D'ici le 27 avril, il devra voir à s'en trouver un autre et le juge s'est engagé à ce que Côté obtienne alors la date la plus rapprochée. (R.H.)

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX Le père perd en cour L'intérêt des enfants d'abord

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Enseignement religieux ou enseignement moral? Voilà la question cruciale qu'un couple divorcé a ultimement fait trancher par le tribunal pour la bonne éducation de ses deux enfants.

D'un côté, le père musulman qui veut faire inscrire ses enfants à l'enseignement moral. De l'autre, la mère protestante qui veut les maintenir à l'enseignement religieux catholique pour faciliter leur intégration à la société québécoise.

Ils ont la garde conjointe des enfants de 13 et 8 ans fréquentant respectivement des classes de première secondaire et de deuxième année du primaire. En fait, le père désire que l'instruction religieuse soit laissée à chacun des parents et veut que les enfants se retrouvent sur un terrain neutre à l'école.

Tout en affirmant vouloir que la décision soit prise par les enfants eux-mêmes, il assure toutefois que, si sa requête n'est pas accordée, ses relations avec ceux-ci risquent d'être affectées puisqu'il pourrait cesser de les

voir. La mère, quant à elle, affirme qu'elle a donné le choix aux enfants et que ce sont eux qui ont préféré l'enseignement religieux car ils ne veulent pas adopter la religion musulmane.

Pour en avoir le cœur net, le juge Claude Rioux, de la cour supérieure, a interrogé lui-même les enfants, qui ont catégoriquement choisi de continuer à suivre les cours d'enseignement catholique. Le père recherche manifestement son propre intérêt, ayant même menacé les enfants de ne plus les revoir s'ils allaient témoigner devant le tribunal. Or, note le juge Rioux, c'est l'intérêt des enfants qui doit prévaloir et il serait contraire à celui-ci de les contraindre à abandonner l'enseignement religieux catholique qu'ils ont choisi.

La requête du père est en conséquence rejetée.

LA MALBAIE Condamné pour avoir menacé son prof de mort

DENIS GAUTHIER
Collaboration spéciale

■ LA MALBAIE — Un élève de 5^e secondaire fréquentant la polyvalente du Plateau, à La Malbaie, a été condamné à 20 heures de travaux communautaires pour avoir proféré des menaces de mort à l'endroit d'un de ses enseignants.

C'est le juge André Sirois de la cour du Québec, tribunal de la jeunesse, qui a rendu le jugement au palais de justice de La Malbaie. Les événements remontent à mai 1994. L'élève fréquente maintenant le cégep.

L'affaire a pris naissance quand l'enseignant en physique a remis à l'élève un carton de retenu. Ce dernier s'est mis à rouspéter en renversant des chaises. Il a frappé violemment avec ses poings le cadre de la porte en disant à l'enseignant qu'il avait été chanceux de ne pas les recevoir en plein visage.

Rendu dans le corridor, l'élève a continué à crier: « Si je te rencontre en dehors de l'école, t'es pas mieux que mort », a-t-il lancé à l'endroit de l'enseignant. Un autre professeur alerté par les cris est sorti de sa classe et il a été témoin de la scène.

L'enseignant en cause a une trentaine d'années d'expérience et il avoue n'avoir jamais vécu une expérience aussi traumatisante. Il a craint à un point tel qu'il ne se sentait pas en sécurité dans le stationnement de l'institution.

CORRECTION

Dans notre annonce parue le dimanche 9 avril en page A 8 du quotidien Le Soleil, veuillez noter que le prix demandé pour recevoir les brochures et plans est de 25 \$ et non de 90 \$ tel que mentionné dans le coupon.

Nous nous excusons auprès de notre clientèle pour tout inconvénient.

CONSTRUCTION
CHARLEVOIX

55, montée Tourlognon,
R.R. 1, C.P. 5
Baie-St-Paul, (Québec) G0A 1B0
Tél.: 1-418-435-5487
Fax: 1-418-435-6908

LES ÉMOTIONS ET LE CORPS

DE RETOUR

LA PSYCHO-KINESIOLOGIE PAR LE

Dr RÉAL CHOINIÈRE

- Chiropraticien
- Kinésiothérapeute
- Psycho-thérapeute

«Après plusieurs années de pratique, de recherche et de réflexion, il m'a semblé évident que toutes les maladies (migraines, maux de dos, arthrite, peur, angoisse, etc.) sont d'origine émotionnelles.

Lors de ma conférence, je ferai une démonstration pratique à savoir comment trouver l'émotion, en prendre soin et ainsi retrouver une santé permanente».

CONFÉRENCES 19h30, COÛT: 20 \$

19 avril St-Georges
Hôtel Benedict Arnold
18255, boul. Lacroix
Info: (418) 387-7913
(418) 464-4294

26 avril Québec
Hôtel Le Cottage
3135, chemin St-Louis
Info: (418) 829-0947

ATELIERS 2 jours / 285 \$

22-23 avril St-Georges
29-30 avril Québec

Hôtel Benedict Arnold
Hôtel Le Cottage

La Roseraie de Sainte-Foy

RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES
825, RUE ARTHUR-ROUSSEAU
SAINTÉ-FOY (Québec) G1V 4S6
651-4807

Des appartements à la dimension de vos besoins!
Un service de santé assuré par des professionnels!
Des activités récréatives, culturelles et de pastorale à tous les jours!
Des repas au menu varié servis en salle à manger avec verrière!

Journée portes ouvertes
Le dimanche 23 avril
FAITES D'UNE PIERRE...
TROIS COUPS!

1. Visitez La Roseraie, une VRAIE résidence!
2. Participez au vernissage des tableaux des artistes de notre galerie d'art.
3. Profitez de notre promotion «La cabane à sucre en ville».

Anglais langue seconde
Programmes d'immersion - Été 1995

Pour garçons et filles de 14 à 17 ans et pour adultes de tout âge...

Programme pour jeunes
Sessions de trois semaines
Du 25 juin au 15 juillet
Du 16 juillet au 5 août

- Beau campus au cœur de l'Estrie
- Programme établi depuis 16 ans
- Cours et activités en anglais
- Résidences modernes
- Sessions axées sur le développement de la communication orale

Programme pour adultes
Sessions de six jours
2-7 juillet, 9-14 juillet,
16-21 juillet.

Champlain Regional College
Lennoxville (QC) J1M 2A1

Tél.: (819) 564-3684
Sans frais: 1 (800) 561-8321
Télécopieur: (819) 564-5171

VENTE DE FERMETURE
DERNIÈRE CHANCE
Jusqu'à 80% de rabais

TOUT DOIT ÊTRE VENDU RAPIDEMENT

BASEBALL	Gant de voltigeur, souliers de balle AU CHOIX	19\$
GOLF	Lot de fers # 3 à 9	9\$
	Lot de bois et bois-métal # 1 à 7	15\$
CAMPING	Chaise de patio ou de plage "Lafuma" d'importation française	29\$ et 49\$
	Valeur jusqu'à 199,99 \$	
SKIS ALPINS	500 paires à prix incroyables! Skis alpins Rossignol, Head, Kastle	70\$
BOTTES de ski alpin	800 paires à partir de	29\$
ENSEMBLES DE SKI	Plus de 500 habits de neige pour hommes, femmes et enfants à partir de	49\$

SOLDERIE Sport PLACE LAURIER
2^e ÉTAGE VOISIN DE WISE 650-5820

FAITES L'ESSAI PROUVEZ NISSAN

PAQUET NISSAN

3580, boul. de la Rive-Sud, Lévis
(418) 835-3838

LE QUÉBEC LE CANADA

Le Canada devra décentraliser

Le président de la Banque Nationale André Bérard serait même prêt à fermer certaines régions au besoin

MANON CORNELIER
Presse canadienne

■ OTTAWA — Pour assurer sa viabilité financière, le Canada devrait opter pour la décentralisation des pouvoirs, le transfert de toutes les responsabilités sociales aux provinces et la compétition entre les régions, quitte à en fermer quelques-unes.

C'est du moins la thèse qu'a défendue hier le président du conseil de la Banque Nationale du Canada, M. André Bérard, devant les membres du Canadian Club, d'Ottawa.

À son avis, la centralisation est un modèle anachronique qui ne répond plus aux besoins d'aujourd'hui. À ses yeux, ce système n'est pas assez près des citoyens, ce qui permet aux politiciens fédéraux d'agir avec une certaine impunité.

M. Bérard ne se préoccupe pas du fait que la décentralisation ne soit pas populaire au Canada anglais. S'il la défend, c'est qu'il croit en son efficacité.

Selon lui, les provinces et les municipalités doivent, dans ce contexte, être entièrement responsables des services sociaux et de santé et détenir tous les pouvoirs de taxation nécessaires pour les financer.

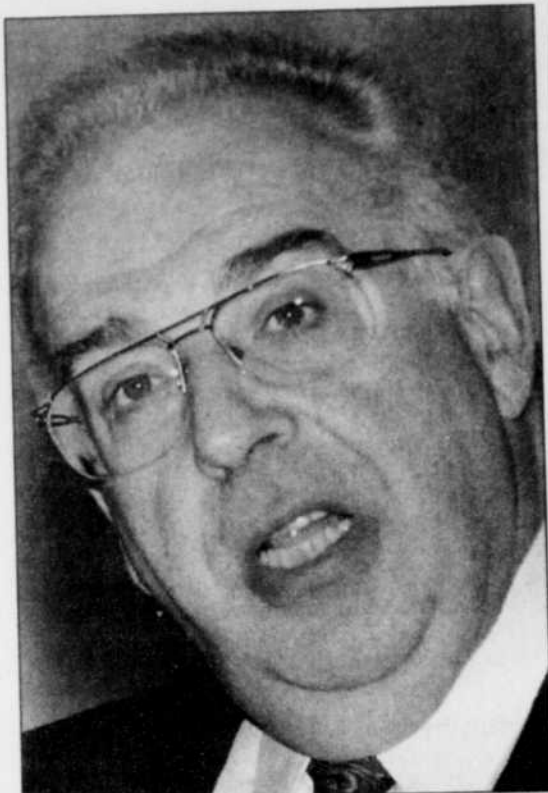
« Nous devrions donner le pouvoir de dépenser à ceux ayant le plus faible pouvoir d'emprunt », a-t-il soutenu. À cela, devrait s'ajouter une réduction importante des coûts des services sociaux et de santé, croit-il.

Pour y parvenir, « nous devons éliminer les normes nationales pour les services de santé, comme cela a été fait pour l'aide sociale. Les provinces doivent avoir l'entière liberté d'organiser les services de santé comme elles le souhaitent », a-t-il indiqué.

Pour lui, cela signifie l'imposition possible de frais modérateurs, la privatisation de nombreux services et l'instauration de la concurrence.

« Il est important que la gratuité soit abolie. C'est un manque d'incitatif, c'est une formule qui encourage l'abus, où il n'y a pas de contrôle. Je pense que chaque usager du secteur médical est prêt à payer une certaine somme qui pourrait varier selon la capacité de payer des gens », a-t-il ajouté à sa sortie.

Au chapitre de l'assurance-chômage, il préconise des changements en profondeur, en particu-



Le président de la BNC, André Bérard, prenait la parole hier devant le Canadian Club, dans la capitale fédérale.

lier la mise au rancart des programmes destinés aux travailleurs saisonniers. « Même si cela signifie la fermeture de régions entières qui sont incapables d'offrir autres choses que des emplois saisonniers », a-t-il dit à son auditoire de gens d'affaires.

Selon lui, il faut que ces régions soient confrontées aux nouveaux défis que pose la concurrence car c'est ainsi que leur imagination et leurs ressources seront mises à profit pour diversifier leur économie.

« Les gens, s'ils font de la pêche efficace, devraient être capables de vivre le reste de l'année ou (devraient) faire autre chose », a-t-il dit aux journalistes. Selon lui, les gens doivent accepter de bouger d'une région à l'autre au fil des mois pour tenir compte de la disponibilité du travail.

« Les plus faibles et les plus pauvres vont se défendre », a soutenu M. Bérard. « Les gens ont des ressources. Placez-les dans un contexte où ils ont à se débattre, où ils doivent améliorer leur sort, et vous allez être surpris des progrès qu'ils vont faire. » Quant aux plus démunis, dit-il, ce seront

aux provinces d'en prendre soin. Invité à traduire ses propositions en terme concret, M. Bérard s'est esquivé, préférant s'en tenir à une approche globale.

Le discours annoncé, « Le Canada et le Québec: plus proches qu'on ne le pense », laissait croire à un plongeon dans le débat référendaire mais M. Bérard s'en est bien gardé, s'en tenant rigoureusement à son exposé sur la décentralisation.

« Je pense que l'avenir du Québec appartient aux Québécois. Je pense que la démocratie fonctionne bien et que les deux parties se font entendre.

Je n'ai pas à dire aux Québécois quoi faire, ils sont assez intelligents pour prendre leur décision eux-mêmes », a-t-il répondu aux journalistes qui voulaient connaître ses vues.

Non à l'école laïque

Le Conseil supérieur de l'éducation craint que la laïcisation ne perturbe la paix sociale

VINCENT CLICHE
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation dit non à une laïcisation mur à mur de l'école publique québécoise. Selon lui, la laïcisation de toutes les écoles du Québec ne pourrait se faire que par une décision autoritaire qui rencontrerait sans doute une vive résistance dans la population.

Dans un document intitulé « Le point sur l'école catholique » et rendu public, ce matin à Montréal, en même temps que s'ouvre le congrès contesté de la Human Life International, un groupe catholique d'extrême-droite, le comité catholique est d'avis que la seule façon de satisfaire les aspirations légitimes et d'atteindre la paix sociale en éducation consiste à diversifier le réseau scolaire.

Le comité, présidé par M. Guy Côté et qui compte parmi ses membres un évêque, des directeurs d'école, un animateur de pastorale, des professeurs d'université en éducation et en théologie, juge donc que la position de laïciser toutes les écoles du Québec, adoptée par la CEQ, il y a quelques semaines, est irréaliste, inopportune et périlleuse.

Le comité, se basant sur plusieurs données, affirme que l'attachement de la population québécoise à l'école catholique demeure indéniable. Selon lui, la plus significative de ces données se trouve dans le fait que 90% des écoles créées au Québec depuis 20 ans ont demandé d'être reconnues comme écoles catholiques, à la suite de

consultations auxquelles ont participé en moyenne 80% des parents concernés.

La comité catholique estime par ailleurs qu'il faut tirer une leçon des expériences faites ailleurs avec la laïcité scolaire, surtout en France et aux États-Unis. En France, le comité analyse que le vide religieux à l'école a provoqué des lacunes importantes dans la formation des jeunes sur le plan culturel d'abord, mais aussi en rapport avec toute une dimension de l'expérience humaine.

Aux États-Unis, l'absence des valeurs religieuses à l'école susciterait un large débat, dont profiteraient les chrétiens d'extrême-droite pour mener leur offensive et tenter d'investir l'espace inoccupé. Selon le comité catholique, il y a donc un risque par la laïcisation de laisser le terrain libre à l'empêchement de courants extrémistes qui pourraient tenter d'exploiter les aspirations religieuses légitimes à l'intérieur de l'école.

Le comité catholique est d'avis que toute solution nivelante en matière de confessionnalité scolaire perpétuera l'insatisfaction et le mécontentement. C'est pourquoi il propose aux instances concernées de consentir à une diversification du réseau scolaire, de manière à faire place à toutes les aspi-

Toute solution nivelante perpétuera l'insatisfaction et le mécontentement

raisons légitimes. Le comité rappelle que l'enseignement moral et religieux a passablement évolué au cours des 20 ou 30 dernières années et qu'il continue de s'adapter sans cesse pour mieux tenir compte d'un contexte changeant et de la mission spécifique de l'école.

« Cet enseignement n'a pas pour but d'intégrer l'élève dans la communauté croyante, mais de concourir avec ses ressources propres au développement humain du jeune », écrit le comité.

Québec veut prévenir des décès

La « mangeuse de chair » sera à déclaration obligatoire

MARIE CAQUETTE
Le Soleil

QUÉBEC — Tous les cas d'infections invasives causées par le streptocoque de type A feront partie maintenant partie de la liste des maladies à déclaration obligatoire, annonçait hier le ministre de la Santé, le Dr Jean Rochon.

L'objectif de cette mesure est d'assurer un suivi serré de l'évolution de cette maladie qui a failli terrasser le chef bloquiste Lucien Bouchard, de garder le contrôle sur la situation et de prévenir des décès par des interventions plus rapides, déclarait le ministre.

Il y a eu 45 cas d'infections invasives entre janvier et mars 1995 au Québec dont une quinzaine correspondaient à la forme la plus virulente associée à la bactérie « mangeuse de chair ». Le Québec a enregistré huit décès. La maladie est mortelle dans 50% des cas sévères et dans 15 à 25% pour les autres cas. La proportion québécoise se situe pour l'heure à 17,5% de décès.

Selon les données connues, l'incidence de cette maladie au Québec est la même qu'en Ontario, soit près de deux cas par 100 000 habitants et deux fois moins importante qu'aux États-Unis, où l'on note quatre à six cas par 100 000 de population. La forme la plus grave de cette maladie est déjà à déclaration obligatoire en Ontario où l'on envisage aussi de faire comme le Québec, soit de rapporter tous les cas connus.

La grave infection qu'a connue le chef bloquiste Lucien Bouchard a accéléré le processus d'une intervention publique au Québec, admettait le ministre. Les États-Unis, plusieurs pays d'Europe et l'Australie étudient aussi la possibilité d'inclure cette maladie sur la liste des maladies à déclaration obligatoire.

Partout en Amérique du Nord, cette bactérie, que 10% de la population porte dans la gorge ou sur la peau, semble redevenir plus active depuis la fin des années 1980. On avait presque oublié les ravages qu'elle causait autrefois, signalait le Dr François Auger, président de l'association des médecins microbiologistes et infectiologues, qui accompagnait le Dr Rochon et le Dr Christine Collin, sous-ministre responsable de la santé publique à cette conférence de presse. Le Dr Auger faisait partie du comité de neuf personnes qui a conseillé le ministre sur ce dossier.

On rappelait hier que malgré sa gravité, la bactérie mangeuse de chair demeure moins commu-



Le ministre Jean Rochon

ne que l'hépatite, la tuberculose ou le suicide. Le mesure de la déclaration obligatoire, annoncée hier, deviendra effective dans un mois ou deux. Les déclarations volontaires demeureront en vigueur jusqu'à ce moment.

Cette mesure s'accompagnera d'une étude rétrospective des dossiers médicaux des cinq dernières années dans le but de dresser un profil de l'évolution de cette maladie. Des recherches seront aussi menées afin de mieux préciser les facteurs de risque et de contagion des proches par une personne infectée (il y a eu un seul cas du genre au Québec et 11 en Amérique du Nord).

Jusqu'ici, cette maladie a frappé 28 femmes et 17 hommes dans 11 régions du Québec; l'âge moyen des victimes était de 35 ans. Le Dr Auger notait certains facteurs de risque tel l'âge et l'état de santé général préalable de la victime.

Quant au risque de contagion entre un malade et des proches, on note que si le streptocoque est très contagieux, la maladie qu'il provoque l'est beaucoup moins. Le Québec a cependant adopté, depuis quelques mois, les procédures en vigueur ailleurs où l'on administre des antibiotiques pendant dix jours aux personnes qui vivent sous le même toit ou qui passent plus de quatre heures par jour en contact étroit avec la victime.

Les autorités médicales qui se penchent sur cette maladie tenteront aussi d'en établir une définition commune pour l'Amérique du Nord afin de produire des statistiques uniformes et fiables. Enfin, tous les médecins recevront d'ici quelques jours un guide pour les aider.



Pierre Bernier
Chef de file

Quel que soit le prix que l'on vous fera ailleurs, nous pouvons toujours vous en faire un meilleur
Et c'est vrai...



Gustave Dumas
Honneur au Sommet

MYSTIQUE GS 1995

4 portes

N° 8656

- 4 cylindres
- 2 litres E.F.I.
- à 16 soupapes
- transmission automatique à surmultiplié
- 2 coussins de sécurité gonflables
- radio AM/FM stéréo
- dossiers arrière rabattables
- servofrein et servodirection
- et plus encore



16 995\$

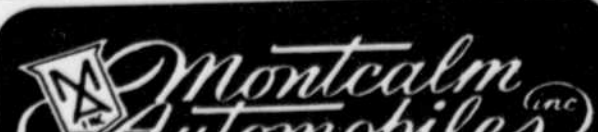
*Transport, taxes en sus.
RemiseFord incluse

ENCORE QUELQUES MODÈLES 1994 ESCORT ET ASPIRE (neufs et démos)

4.9%
financement 48 mois



SERVICE DE NUIT



901, 1re Av., Québec - Tél.: 529-2131

ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES

Remise supplémentaire de 750\$

AMORCE DU DÉBAT DANS LES RÉGIONS

Québec doit investir dans la santé, dit la CSN

LIA LEVESQUE
Presse canadienne

■ MONTRÉAL — Au moment où s'amorce dans les régions du Québec le débat sur les compressions budgétaires dans les services de santé, la CSN avertit Québec qu'il est impossible de réorienter le système de santé sans y investir de l'argent.

À Montréal et dans chaque région du Québec se tiennent des consultations sur le budget dévolu à chaque région régionale pour gérer les soins de santé et de services sociaux sur son territoire.

Pour la seule année 1995-96, on parle de 546 millions \$ en compressions, dont 340 millions \$ dans le réseau hospitalier à travers le Québec.

Le coup de grâce se fera cependant sentir à compter de 1996-97, alors que le fédéral, en plus, diminuera ses paiements de transfert aux provinces. On parle alors de compressions cumulées de 1,27 milliard \$ pour cet exercice, selon les chiffres fournis par l'Association des hôpitaux.

FERMETURE DE LITS

Dans chaque région, on doit décider combien de lits d'hôpitaux fermer, comment répartir le budget entre les établissements, comment investir davantage dans les soins à domicile sans faire trop de mal ailleurs.

Le ministre Jean Rochon a déjà édicté de grandes lignes de conduite, comme l'accent mis sur les chirurgies d'un jour et les soins à domicile, ce qu'on a baptisé « le virage ambulatoire ». Il espère qu'avec les économies ainsi réalisées, on réussira à dégager suffisamment d'argent pour investir là où les besoins se font sentir.

RÉACTIONS

Mercredi dernier, la Fédération des CLSC se disait prête à entreprendre ce virage ambulatoire, à certaines conditions. Parmi ces conditions, elle demandait une réallocation des ressources pour pouvoir combler les besoins en soins à domicile. Elle disait aussi que les établissements devraient apprendre à travailler ensemble et que des programmes de formation devraient être conçus pour les employés.

À l'heure actuelle, les CLSC du Québec et les Centres de santé traitent au-delà de 100 000 cas de maintien à domicile par année. La tendance aux hospitalisations d'un jour leur apportera beaucoup plus de patients.

En mars dernier, l'Association des hôpitaux avait demandé des assouplissements aux conventions collectives pour obtenir plus de polyvalence de la part des employés et réduire ainsi ses coûts de main-d'œuvre.

COALITION

La Coalition des aînés, la semaine dernière, manifestait des craintes face aux hospitalisations d'un jour, craignant que des personnes âgées, seules, soient retournées trop vite chez elles. Les aînés veulent être rassurés face au virage ambulatoire, avait dit leur porte-parole, Mme Gisèle Bérubé.



Gérald Larose, président de la CSN

Au cours d'une rencontre avec la presse hier à Montréal, le président de la CSN Gérald Larose a manifesté un grand scepticisme face à ce virage qu'on veut imprimer au système de santé sans y investir davantage.

« Quand on est en période de restructuration, ce n'est pas vrai que ça n'occasionne pas des frais supplémentaires », que ce soit pour le recyclage des employés, la formation ou divers autres frais de transition.

Selon Mme Claudette Carboneau, vice-présidente de la CSN, l'Ontario, quand elle a procédé à une réorientation de son système, a augmenté ses investissements dans les services à domicile.

Elle y consacre 100 \$ par habitant « alors qu'au Québec, on prétend vouloir faire un virage en ne fournissant que 45 \$ par habitant », déplore Mme Carboneau.

M. Larose propose de maintenir à la Santé un budget équivalent à 9,5 % du Produit intérieur brut, ce qui « n'est pas exagéré ».

La CSN représente 95 000 syndiqués qui oeuvrent dans le secteur de la santé et des services sociaux.

DÉBATS

La centrale sera présente lors de chaque débat régional au sein de chacune des régions.

Elle a formé des « comités de pilotage » dans chaque région, pour répliquer à chaque région, et même dans chaque établissement de santé. « On veut négocier la reconfiguration dans chacune des régions », prévenait M. Larose.

À Montréal seulement, les compressions frapperaient entre 1480 et 1688 lits de courte durée. Cela pourrait se traduire par une perte de 7516 emplois, selon les syndiqués.

Le budget régional passerait d'ici 1998 de 3,32 milliards \$ à 3,13 milliards \$. Toutefois, 675 places en lits de longue durée seraient ajoutées.

Le ministère analyse la requête des maires sur le droit de lock-out

BRIGITTE BRETON
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le ministère de l'Emploi n'a pas encore complété l'analyse de la demande de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui réclame un droit de lock-out pour les municipalités.

Les maires qui s'attendaient à obtenir une réponse cette semaine lors du congrès de l'UMQ devront donc attendre encore quelques jours. Au cabinet de la ministre de l'Emploi Louise Harel, une porte-parole a indiqué hier que l'analyse serait terminée la semaine prochaine.

Elle rappelle que le ministre des Affaires municipales, Guy Chevrette, a acheminé il y a quelques semaines la demande de l'UMQ. « Une analyse technique est en cours pour faire l'historique des relations de travail dans le monde municipal et les implications qu'entraînerait le droit de lock-out réclamé par les villes ».

L'attachée de presse Sylvie Bouras-

sa mentionne également que la ministre veut soumettre une démarche qui permettrait aux villes de solutionner leurs problèmes de négociation avec leurs employés. La ministre Harel, en congé jusqu'à la semaine prochaine, n'a pas encore commenté la demande des municipalités.

GÉRANCE

Après avoir formulé sa demande au ministre Chevrette dans le cadre de la Table Québec-municipalités, le président de l'UMQ, M. Ulric Blackburn, avait indiqué au SOLEIL que les municipalités voulaient un véritable droit de gérance.

Il déplorait l'inégalité des forces syn-



La ministre Louise Harel

dicales et patronales due au fait que les employés peuvent faire la grève et continuer à recevoir une partie de leur paye parce qu'ils assument des services essentiels.

Le Canada sur le point de sévir contre un chalutier du Belize

■ ST-JEAN, T.-N. (PC) — Le Canada s'apprête à intervenir auprès d'un autre chalutier, battant pavillon de Belize, soupçonné de pêcher illégalement du flétan noir au large de Terre-Neuve.

C'est ce qu'a annoncé hier un porte-parole fédéral des Pêches. L'affaire survient quelques jours après ce qu'on croyait être la fin de la « guerre » du flétan noir.

Le Canada et l'Union européenne viennent tout juste de régler un conflit au sujet de la répartition des quotas de flétan noir, considéré comme l'une des dernières espèces commercialement viables du Grand Banc. Le Canada reprochait aux pêcheurs espagnols de ne pas respecter les règles sur la pêche.

Mais la porte-parole, Bonnie Mewdell, a confirmé hier qu'un des chalutiers battant pavillon de Belize est en fait la propriété d'Espagnols et que son équipage est aussi espagnol.

Un deuxième chalutier battant pavillon de ce pays d'Amérique centrale - apparemment une tactique pour contourner les règles internationales sur la pêche - est la propriété d'intérêts portugais, et a un équipage portugais, mais on ignore ce qu'il pêche, a dit Mme Mewdell.

Un épais brouillard a empêché les vérifications aériennes, mais des vérifications antérieures ont indiqué que le chalutier propriété d'Espagnols pêchait le flétan noir. Il a été aperçu pour la première fois le 10 avril, au Cap Flemish, à l'extérieur du Grand Banc, a dit Mme Mewdell.

Elle a indiqué qu'un des patrouilleurs canadiens qui se trouve présentement dans le port de Saint-Jean sera dépêché sous peu pour inspecter le chalutier. Il faut plus d'une journée à un bateau pour se rendre dans la zone contestée.

Malgré l'association d'un des chalutiers avec l'Espagne, Mme Mewdell a minimisé le risque que la situation ne ranime le récent conflit entre le Canada et l'UE.

Les mesures prises contre les chalutiers enregistrés au Belize le seront en vertu d'une loi adoptée l'an dernier par le Canada pour régler le problème des bateaux battant pavillon de complaisance et pêchant au large de la limite de 200 milles des eaux canadiennes - et non en vertu des dispositions de l'entente avec l'Union européenne, a précisé Mme Mewdell.

Le Canada a prévenu le Belize de la situation, et il attend une réponse de ce pays.

NOUVELLES ZONES DE PÊCHE

Par ailleurs, une grande partie de la flotille espagnole pêchant le flétan

noir dans les Grands Bancs de Terre-Neuve envisage de se tourner vers la prise d'autres espèces dans l'Atlantique Nord, ainsi qu'au sud de l'Islande ou bien encore dans les eaux du Groënland, a-t-on appris hier de sources concordantes.

Environ 20 des 38 chalutiers espagnols opérant au large des côtes canadiennes devront en effet quitter cette zone après l'accord entre l'Union Européenne et le Canada qui limite considérablement les prises de flétan.

Les armateurs espagnols ont rencontré lundi à Madrid le secrétaire d'Etat à la Pêche, José Loira, pour étudier les possibilités de remplacement de la pêche du flétan noir.

Rien n'a encore été décidé et une nouvelle réunion aura lieu aujourd'hui, a indiqué à l'AFP, le gérant de la coopérative d'armateurs de Vigo, José Ramon Fuentes, qui a assisté aux conversations de lundi.

Toutefois, l'administration et les pêcheurs ont retenu plusieurs zones qui feront l'objet d'études. Tout d'abord, les armateurs voudraient maintenir une partie de la flotille concernée dans les eaux de l'Organisation des Pêches de l'Atlantique du Nord-ouest (OPANO).

Une levée du moratoire sur les prises d'espèces comme le flet (poisson plat) serait ainsi envisageable, selon M. Fuentes, car les stocks se sont notablement reconstitués.

La zone visée, a-t-il ajouté, se trouve à quelque 300 milles des côtes canadiennes.

Le bateau arborant les couleurs du Belize est la propriété d'Espagnols

L'Ontario consacre 100 \$ par habitant aux services à domicile et Québec prétend s'en tirer avec seulement 45 \$

Le ministre Guy Chevrette en deuil de son épouse

■ QUÉBEC (PC) — Mme Marie-Paule Therrien, la conjointe du ministre des Affaires municipales, ministre d'État au Développement des régions et leader du gouvernement, M. Guy Chevrette, est décédée dans la soirée du 17 avril des suites d'une longue maladie.

Mme Therrien était âgée de 53 ans et était affligée d'un cancer.

Sa dépouille est exposée, aujourd'hui de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h ainsi que demain de 12 h 30 à 13 h 30 à la Résidence funéraire de Lanaudière, 90, rue Wilfrid Ranger, à Saint-Charles Borromée.

Les funérailles auront lieu demain à 14 h 00 en l'église Christ Roy, 330, rue Papineau, à Joliette. L'envoi de fleurs ou autres dons est laissé à la discrétion de chacun.

EN BREF

Chrétien dit non aux Dionne

Le premier ministre Jean Chrétien refuse de verser 10 millions \$ en compensation aux survivantes des quintuplés Dionne. Leur problème relève « exclusivement de la juridiction du gouvernement ontarien », a écrit M. Samy Khalid, dans une lettre rédigée au nom de M. Chrétien et adressée à Bertrand Dionne. Les trois survivantes, âgées de 60 ans, vivent près de Montréal.

CONFÉRENCE
LA SEXUALITÉ APRÈS 40 ANS
avec Yvon Dallaire
psychologue sexologue
687.1165
Centre Psycho-Corporel
15\$ (membre 12\$)

Université de Montréal

Diplôme d'études supérieures en toxicologie

ÉTUDES À TEMPS PARTIEL

La Faculté des études supérieures offre un programme interdisciplinaire de 30 crédits, étalé sur deux ans et menant à un D.E.S.S., couvrant quatre domaines d'application : la médication, l'agriculture et l'alimentation, l'environnement et le milieu de travail. Le programme de cours du D.E.S.S. ouvre la porte à la maîtrise professionnelle en toxicologie.

Objectifs
Par l'intégration des connaissances, les candidats seront capables de reconnaître le rôle et l'apport des différentes disciplines dans la solution de problèmes complexes et dans l'évaluation des risques toxiques propres à leur domaine de pratique.

Préalables
Détenir un diplôme de 1^{er} cycle, soit en biologie, en chimie ou en sciences de la santé, et posséder une expérience pertinente et suffisante dans un domaine connexe.

Date limite pour présenter une demande d'admission : 15 mai 1995.

Renseignements : (514) 343-5889



APSARA

Avril marque le début du nouvel an cambodgien. Dans l'esprit des célébrations de cette année du cochon, le restaurant APSARA vous invite à goûter son menu exclusif: le menu du «NOUVEL AN 95». Vous en garderez un souvenir inoubliable.

Puisse le bonheur vous habiter tout au long de cette nouvelle année du cochon.



Une délicieuse gourmandise
71, RUE D'AUTEUIL - 694-0232

Cuisines cambodgienne, thaïlandaise et vietnamienne

UN ENTREPÔT DE LA RÉNOVATION 100% QUÉBÉCOIS...

MAINTENANT OUVERT!

L'entrepôt

Aux Galeries de la Capitale

NOUS ÉGALONS TOUS LES PRIX DE LA COMPÉTITION MOINS **10%**

«Ça, c'est le gros bon sens!»



PEINTURE SAISONNIER ÉLECTRICITÉ SERRURERIE MATÉRIAUX

SCELLANT AU SILICONE
Pour l'extérieur, blanc, ou pour baignoires, blanc ou clair 300 ml
1553003/5/9

249 ch.

CHAISE EMPILABLE «MAYA»
à bas dossier. En résine blanche.
07585165

499

ÉCLAIRAGE VISION

499

LUMINAIRE À ENCASTRER
boîtier rond blanc sans déflecteur. Diamètre 5 3/4". (Ampoule en sus).
0657009

499

POIGNÉE DE PASSAGE
fini laiton garantie 10 ans
12895002

599

PORTE PRÉ-MONTÉE CLASSIQUE
de style Européen. 2 panneaux en relief. Choix de 24", 28", 30" ou 32".
66605052@55

54²⁸

SUPER LATEX D'INTÉRIEUR
Fini velours, blanc, 3,64 L
2013002

1699

SUPER LATEX D'INTÉRIEUR
Fini mat pour plafonds, blanc, 18,93 L. Anti-éclaboussures.
2013051

5199

CHAISE EMPILABLE «FIDJI» A HAUT DOSSIER
En résine blanche.
1752133

1497

CHAISE «FIDJI» À MULTI-POSITIONS
1752135

3999

AMPOULES «ÉNERGIE-CHOIX»
Paquet de 1 Choix de 52 ou 90 watts.
0102151/12

180

AMPOULE HALOGÈNE
à faisceau large, 120 volts, MR-16. Choix de 20 ou 50 watts.
0102145/147

799

POIGNÉE DE PORTE DE PASSAGE «TROY»
Fini laiton luisant et bronze satin émaillé.
0965020

1418

POIGNÉE DÉCORATIVE «HENLEY»
en porcelaine blanche avec ligne or. Pêne réglable 2 3/4".
04465002

2170

PORTE EN LAUAN PRÉ-MONTÉE
1 3/8" x 24" à 32". Boîte de 4 9/16". Poignée non incluse.
66605080

4163

PORTE EN ACAJOU À CENTRE PLEIN
34" X 80"
1 3/4" d'épaisseur. Pour l'intérieur/extérieur. Résistance de 20 minutes au feu.
66605105

7249

LATEX D'INTÉRIEUR
Fini perle, blanc, 3,78 L
54005033

2699

LATEX D'INTÉRIEUR «PREMIUM»
Fini perle, blanc, 3,78 L.
52375306

2095

TONDEUSE À ESSENCE 21"
Moteur 3,75 hp Briggs & Stratton Sprint, 7 hauteurs de coupe. Inclus sac.
07985027

22499

TRACTEUR À PELOUSE «DYNAMARK»
Moteur 12 hp Briggs & Stratton. Démarreur électrique, 39" largeur de coupe, 5 vitesses.
0798039

12799

LUMINAIRE POUR FLUORESCENTS
48" de surface. Boîtier blanc, lentille enveloppante. 2 lampes (en sus).
1100001

1999

LUMINAIRE POUR FLUORESCENTS
à encastrer, 2' x 4'. Pour plafond suspendu seulement. 4 lampes (en sus).
1100012

4318

SERRURE À PÈNE DORMANT
Simple cylindre. Fini chrome satiné.
57685039

3015

SERRURE À PÈNE DORMANT
Double cylindre. Fini laiton.
0965036

4227

PANNEAU DE PARTICULES
5/8" X 4' X 8'
51205175

1191

CONTREPLAQUÉ D'ACAJOU
5,2 mm x 4' x 8'.
51205177

1688

TAPIS D'INTÉRIEUR COMMERCIAL «POWER», BOUCLÉ,
16 onces, 12' de largeur. Résiste aux taches. Choix de 6 couleurs. Garantie de 10 ans.
51375060/62/66

449 vg'

TAPIS «CASABLANCA»
100% polypropylène. 5,5' x 7,5'. Choix de dessins et couleurs.
12855260@82

6799 8' x 11'... **1599**

DÉVIDOIR MURAL DE LUXE
Construction robuste, ne rouille pas. Peut contenir 45 m de tuyau de 16 mm.
0780001

2170

DÉVIDOIR CHARIOT
En polyéthylène. Peut contenir jusqu'à 225' de tuyau de 5/8". Plateau utilitaire pour petits accessoires.
07805002

5820

CÂBLE ÉLECTRIQUE NMD-90 50 M
calibre 14/2. Conducteurs de cuivre.
1798039

2325

CÂBLE ÉLECTRIQUE ROUGE NMD-90
calibre 12/2. Conducteurs de cuivre. Rouleau de 50 mètres.
1798028

3449

SERRURE D'ENTRÉE «FASHION»
Simple cylindre. Poignée Huntington à l'intérieur. Fini laiton luisant.
0965101

111\$

SERRURE D'ENTRÉE «CANTERBURY»
Simple cylindre. Pêne à 2 3/4". Fini laiton poli.
1932057

26975

TUILE À PLAFOND FISSURÉE
2' X 4'
Peut être peint
43645008

286 ch.

TUILE À PLAFOND
2' X 4'
modèle Stone Hurst. Résistant au feu.
51205301

343 ch.

CARREAU DE CÉRAMIQUE MURALE «SÉRIE BOSTON»
6" X 8"
Aspect rustique. Choix de 4 couleurs.
07365176@87

59 ch. DECOR... **69**

CARREAU DE CÉRAMIQUE À PLANCHER «PREMIER»,
12" X 12"
Fini texturé. Choix de couleurs.
07065298@302

170 ch.

«SONG OF INDIA»
(Dracaena reflexa) En pot de 6".
54735095

815

DRAGONNIER DE MADAGASCAR
(Dracaena marginata). En pot de 10", 4 plants par pot.
54735022

1525

PANNEAU D'ENTRÉE ÉLECTRIQUE 200 A
32/64 circuits. Avec disjoncteur principal.
13345032

150\$

HEURES D'OUVERTURE
Lundi au Vendredi : 8h à 21h
Samedi : 8h à 17h
Dimanche : 9h à 17h

L'entrepôt
Nous nous réservons le droit de limiter les quantités vendues aussi bien aux entrepreneurs qu'au grand public. Même si nous prenons tous les moyens pour éviter des erreurs, nous ne sommes pas à l'abri d'une erreur humaine ou mécanique. En cas d'erreur, nous ferons tout en notre pouvoir pour satisfaire le client ou la cliente lésée. La garantie de prix RO-NA L'ENTREPÔT ne s'applique pas aux commandes spéciales, soldes de liquidation, de fin de saison et de faillite de nos concurrents (voir détails en magasin). La TPS et la TVQ ne sont pas comprises dans nos prix. Le marché fluctuant constamment, nos prix sont susceptibles de changer après le 30 avril 95. Si vous n'êtes pas satisfait d'un produit que vous avez acheté chez Ro-Na L'entrepôt, rappelez-le avec votre reçu et nous vous rembourserons sur-le-champ. Si le produit a été utilisé, il ne doit pas l'avoir été de façon abusive.

COUR DU QUÉBEC

Bégin confirme le déménagement à Québec

Les juges montréalais ne comprennent pas la logique de cette décision

■ QUÉBEC (PC) — Les juges de la région de Montréal devront se faire à l'idée : le juge en chef de la cour du Québec résidera dorénavant à Québec, comme le prévoit le projet de loi 81 déposé la semaine dernière à l'Assemblée nationale.

Le ministre de la Justice, Paul Bégin, l'a confirmé, hier au cours d'un point de presse, en écartant du revers de la main les objections de plusieurs juges de Montréal qui ne voient pas de logique derrière cette décision de muter le juge en chef, son associé, et le conseil de la magistrature à Québec, entre autres, alors que 80% des causes judiciaires sont entendues dans la grande région montréalaise.

« À partir de cette base, a expliqué le ministre, il faudrait aussi déplacer vers Montréal le gouvernement, le conseil des ministres. Ce n'est pas une base solide. Mais on m'a dit qu'il y avait eu un arrangement qui ferait l'affaire de la cour si le siège social était ici à Québec », a dit M. Bégin.

« Je peux vous dire que je n'avais aucune objection que le siège social soit à Québec. Et, soit dit en passant, je trouve tout à fait normal que ça se passe à Québec où on retrouve le siège du gouvernement, le législatif, et l'exécutif; le troisième volet, le judiciaire, y sera aussi.

« Vous savez, ce n'est pas à Toronto que l'on retrouve la Cour suprême mais à Ottawa, la capitale. C'est ça la logique », a ajouté le ministre de la Justice.

La Cour du Québec regroupe 290 juges nommés par le gouvernement du Québec. Elle se divise en trois chambres principales : la chambre civile, la chambre criminelle et la chambre de la jeunesse.

Cette structure existe depuis 1988 afin de regrouper sous une même autorité tous les juges nommés par le gouvernement provincial. Avant 1988, il y avait la cour provinciale, la cour des sessions de la paix et le tribunal pour la jeunesse. Ce sont ces trois cours qui ont été fusionnées pour constituer une seule cour, la cour du Québec, avec trois « chambres ».

La semaine dernière, le ministre Bégin a déposé à l'Assemblée

nationale un projet de loi visant à simplifier la hiérarchie de la cour, à en améliorer la gestion et à favoriser la polyvalence des juges.

Le ministre de la Justice profiterait de la nomination d'un nouveau juge en chef pour effectuer les modifications proposées. L'actuel juge en chef Albert Gobeil occupe ce poste depuis 1988. Son mandat de sept ans se termine le 31 août prochain.

On compte présentement deux directions à la Cour du Québec : une à Montréal, où siègent le juge Gobeil et ses associés, et une autre à Québec où se trouve l'autre associé. Ces divisions seront éliminées.

Le gouvernement entend faire le ménage dans tout cela. Il n'y aura plus qu'un juge en chef associé et trois juges en chef adjoints (un dans chaque chambre). Le juge en chef associé travaillera au même endroit que le juge en chef, c'est-à-dire dans la Vieille Capitale.

Les juges en chef adjoints n'auront qu'un pouvoir de conseil auprès du juge en chef. Le nombre des juges coordonnateurs passera de 20 à 10 et ils répondront directement au juge en chef.

Le président de Human Life doit s'expliquer

ROLLANDE PARENT
Presse canadienne

■ MONTRÉAL — Le président du groupe Human Life International, le père Matthew Habiger, a dû s'expliquer hier sur les déclarations racistes, homophobes et misogynes attribuées à son groupe au cours des derniers jours par les porte-parole d'organisations féministes, communautaires et syndicales québécoises.

Il s'est fait aider en cela par le Dr Gilles Grondin, du groupe Campagne Québec-vie, qui participe au congrès en qualité de président de ce mouvement, qui n'a aucun membership proprement constitué. Le Dr Grondin s'est signalé sur la scène québécoise dans les années 70 alors que le débat sur l'avortement battait son plein.

M. Grondin s'est contenté de dire qu'il ne voyait pas comment on pouvait prendre au sérieux les accusations de racisme à l'égard de HLI.

À preuve, a-t-il indiqué, des alliances ont été conclues avec les musulmans « pour défendre les valeurs de la société chrétienne, en premier lieu celle de la vie humaine à partir de la conception jusqu'à la fin ».

Pour le Dr Grondin, l'avortement et la contraception sont les deux instruments utilisés contre la vie humaine, deux instruments de guerre.

« Les Québécois sont en voie de régression démographique a-

près avoir eu la natalité la plus active du monde entier en raison de la culture de la mort, depuis la révolution tranquille des années 60 », a-t-il soutenu.

Interrogé sur la pertinence d'augmenter la surveillance autour des cliniques d'avortement, M. Grondin a déclaré : « Les cli-

ques d'avortement doivent peut-être se protéger contre des meurtriers qui sont meurtriers dans leur nature et non à la suite d'une propagande venant de nous qui les incite à se battre devant les cliniques d'avortement. »

Il a dû reconnaître que Terry Randall, un des conférenciers pressenti au congrès de HLI, avait été accusé à quelques reprises d'avoir harcelé des femmes qui se présentaient à des cliniques d'avortement.

M. Randall n'est pas encore arrivé au Québec.

Selon la directrice générale de HLI pour le Canada, Theresa Bell, HLI compte 7000 membres au pays, dont 1000 au Québec.



Le président de Human Life International (HLI), Matthew Habiger, était à Montréal hier. La photo en arrière-plan montre le père Habiger en compagnie du fondateur de HLI, Paul Marx, et du pape Jean-Paul II.

EN BREF

Fraude de 81 000 \$ à l'aide d'une triple identité

Une femme de 67 ans qui utilisait trois identités a été reconnue coupable hier d'avoir frauduleusement obtenu 81 000 \$ en prestations d'aide sociale entre 1980 et 1993. Sylvia Rabinovitch a éveillé la suspicion en janvier 1993 lorsqu'elle a par erreur présenté une fausse pièce d'identité à un préposé en faisant une demande de pension de vieillesse à un bureau de Santé et Bien-Être Canada. La preuve de la poursuite a démontré que, pendant au moins 13 ans, l'accusée a touché des prestations d'aide sociale sous son vrai nom et sous le nom de Denise Leclerc. En 1992, après la mort d'Arthur Leclerc, son concubin des 36 dernières années, elle a usuré une deuxième identité, demandant une rente de conjoint survivant au nom de Denise Leduc. Le juge Louise Provost, de la Cour du Québec, n'a pas cru à la défense de nécessité présentée par Sylvia Rabinovitch, une femme forte, débrouillarde, qui a offert des explications invraisemblables, note le magistrat. Le prononcé de la sentence a été fixé au 12 septembre. (PC)

Nouvelles accusations dans l'affaire de vol d'autos

Neuf nouveaux chefs d'accusations de recel, de vol et de complot pour vol de véhicules ont été déposés hier à Trois-Rivières contre Serge Beaulieu, 43 ans, de Saint-Louis-de-France. Au total, une douzaine d'accusations de même nature ont été portées contre cet homme qui est au nombre de ceux qui ont été arrêtés la semaine dernière à la suite du démantèlement par la Sûreté du Québec d'un présumé réseau de voleurs et de receleurs de véhicules. Il devait subir son enquête sur remise en liberté hier mais son avocat, Me Sylvie Roy, a demandé de reporter la cause à vendredi. Le juge Guy Lambert a acquiescé. Roch Savard, 32 ans, de Beauport, a également obtenu que son enquête sur remise en liberté soit remise à vendredi. Savard est accusé de complot pour recel avec Serge Beaulieu. Sylvain Saint-Pierre, 28 ans, de Terrebonne, subira aussi son enquête sur cautionnement vendredi. Alain Beaulieu, 38 ans, le frère de Serge, et Stéphane Giroux, 19 ans, ont pour leur part repris leur liberté moyennant des engagements respectifs de 15 000 \$ et 5000 \$. Les deux subiront leur enquête préliminaire le 23 mai. (PC)

Policiers malmenés à Oka

Six agents de la Sûreté du Québec ont été expulsés du quartier autochtone de Kanesatake, à Oka, tôt lundi matin, par une dizaine d'individus qui s'étaient regroupés sur la 344 après avoir été sortis de leur sommeil par des bruits provenant du crissement des pneus d'une automobile. Tout indique que deux de ces individus, apparemment des résidents de ce quartier, seront bientôt traduits au palais de justice de Saint-Jérôme pour répondre d'accusations de voies de fait sur des agents de la SQ et d'entrave au travail de policiers. Par contre, une accusation pour manquement au Code de sécurité routière sera portée contre une femme qui se serait enfuie après que son véhicule eut frappé une auto-patrouille de la SQ. C'est cette personne qui a fait crisser les pneus de son automobile. (PC)

SEARS

Attendez-vous à plus

VOS MARQUES PRÉFÉRÉES À VOTRE MAGASIN DE CONFIANCE



TÉLÉVISEUR SANYO 25" RABAIS 30\$

Télécouleur stéréo à syntonisateur pour 181 canaux, système DBX^{MC} réducteur de bruit. Décodeur de sous-titres pour malentendants. N°14334. Sears ord. 529,99. Ch. 499,99

CHAÎNE COMPACTE KOSS RABAIS 20\$

Chaîne à lecteur de DC à chargement dans le haut, radio AM/FM stéréo à lecteur de cassette et magnétocassette, enceintes 'Sonic Dome', N° 28004. Sears ord. 299,99. Ch. 279,99

COMBINÉ PORTATIF SANYO RIEN QUE 199⁹⁹

Modèle stéréo à lecteur de DC à chargement sur le dessus, amplification des graves, lecteur de cassette à arrêt auto. N° 20943.

Avec la carte Sears, rien à payer avant septembre 1995 SUR APPAREILS ÉLECTRONIQUES

PAS d'acompte PAS d'achat minimum PAS de taxes à payer à l'avance

PAS d'intervention d'un tiers pour le crédit

L'offre de paiement différé s'applique aux appareils électroniques, sur approbation du service du crédit, avec la carte Sears. 25 \$ de frais d'administration. L'offre de paiement différé prend fin le 26 avril 1995. Cette offre ne s'applique pas aux achats par catalogue ni aux articles soldés des centres de liquidation. Détails en magasin.

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU MERCREDI 26 AVRIL 1995, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

SEARS

Attendez-vous à plus

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Pointe-Claire: 694-8815, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Deux-Montagnes: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770 Région de Québec: Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Ste-Foy: 658-2121. En province: Alma: 662-2222, Victoriaville-Arthabaska: 357-4000, Chicoutimi: 549-8240, Drummondville: 478-1381, Granby: 375-5770, Rouyn-Noranda: 797-2321, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, St-Georges de Beauce: 228-2222. Copyright Canada, 1995, Sears Canada Inc.

Tous les articles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

AU CENTRE DE LA RÉGION DE QUÉBEC



BUICK REGAL 1995 21 595\$ 369\$⁹⁹ pour 36 mois

- 2 sacs gonflables
- Freins antiblocage
- Climatiser à 2 zones
- Radiocassette AM-FM Stéréo
- Verrouillage de portes et levres-vitres électriques
- Moteur 3.1 L
- Et beaucoup plus!

GRAND PRIX 1995 20 495\$ 349\$⁹⁹ pour 36 mois



- Sièges baquets
- Freins antiblocage
- Moteur 3.1 L
- Climatiser
- Radiocassette AM-FM Stéréo
- Sac gonflable
- Et beaucoup plus!



Photos à titre indicatif seulement. Préparation incluse. Taxes et transport en sus. ** Préparation et transport inclus. Taxes en sus. Prix basé sur un bail de 36 mois avec versement initial ou décharge équivalent de 3000\$ pour le Grand Prix et de 3000\$ pour le Regal. Frais d'ajout et dépôt de garantie remboursable de 400\$ pour le Grand Prix et de 400\$ pour le Regal. Kilométrage total 3-72 000 km. Frais de 5¢ du kilomètre excédentaire. 278848

Ouvert tous les soirs de la semaine jusqu'à 21h00

3001, Kepler, Sainte-Foy (sortie Blaise-Pascal, près du Club-Price) 659-6420

LE MONDE

Civils massacrés par dizaines, sans témoin, au Liberia

■ MONROVIA (d'après AFP) — Les massacres de civils se sont multipliés au cours des dernières semaines au Liberia, ont révélé, hier, les Nations unies après l'annonce du meurtre de 62 personnes, essentiellement des femmes et des enfants, tués à la machette le 9 avril à Yosi (sud-est du pays).

Selon chef de la Mission des Nations unies au Liberia (MONUL), deux autres tueries ont été perpétrées dans l'ouest et le centre du pays au cours des dix derniers jours.

Citant des témoignages de rescapés, le général Daniel Opande a indiqué que plusieurs dizaines de personnes auraient été tuées à Sinje (60 km au nord-ouest de Monrovia) par des com-

battants du Mouvement uni de libération (ULIMO) et à Tobee (60 km au nord-est de Monrovia) par des éléments du Front national patriotique (NPFL).

Les victimes sont les seuls témoins de ces massacres. Depuis octobre 1994, les organisations humanitaires opérant au Liberia ont suspendu toutes leurs activités dans les zones contrôlées par les factions armées, soit plus de 90% du territoire.

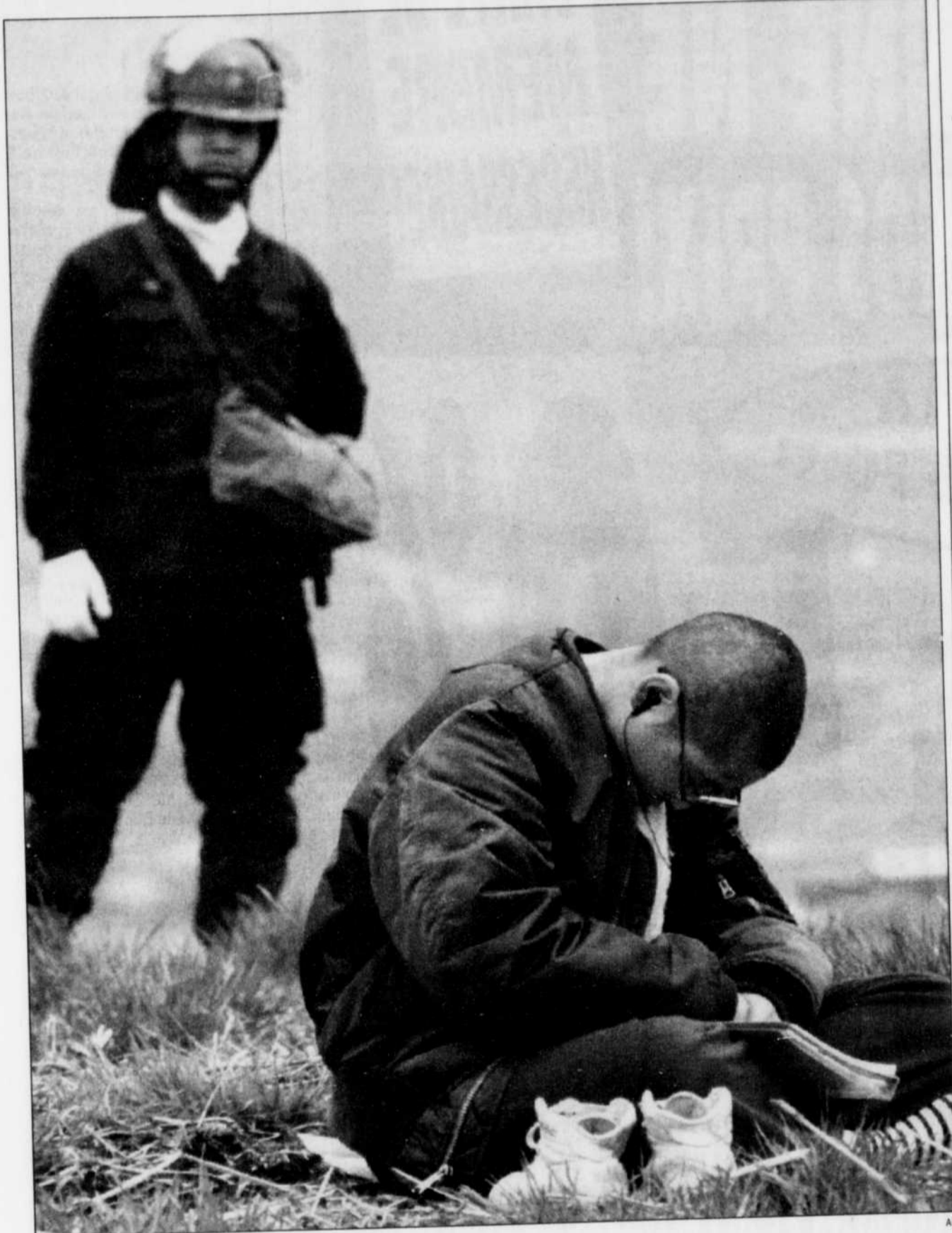
Le massacre de Yosi (50 km au sud-est de Monrovia) a été imputé par les survivants au NPFL de Charles Taylor. Selon leurs témoignages, des combattants, dont le nombre n'a pas été précisé, ont investi le village en pleine nuit. Ils se sont ensuite emparés de 195 habitants en annonçant qu'ils allaient les tuer.

Soixante-deux cadavres ont été découverts sur place mais, ont affirmé les rescapés, évacués à Monrovia ou

Buchanan (90 km au sud-est), au moins neuf corps ont été abandonnés à l'extérieur du village.

Le bilan du massacre pourrait dépasser les 70 morts. Toutes les victimes avaient été tuées ou blessées à l'arme blanche. Dix blessés ont été hospitalisés mais les survivants continuent d'arriver à Buchanan. Yosi, est le théâtre depuis trois mois de violents combats entre le NPFL et une milice rivale.

Policier nerveux et sectaire détendu au Japon



Un policier se tient derrière un membre de la secte Aoum Vérité Suprême qui écoute des chants sur bande magnétique lors d'une fouille des installations de la secte au pied du Mont Fuji. La police continue de chercher des preuves de culpabilité de la secte qui, le 20 mars dernier, attaqua le métro de Tokyo au gaz sarin, faisant 12 morts et plus de 5500 blessés. Le gouvernement japonais s'apprête à faire adopter à la hâte, aujourd'hui, pour combler un vide juridique, une loi punissant de la prison à vie les actes terroristes au moyen d'armes chimiques. De nombreuses victimes intoxiquées lors de l'attentat souffrent de traumatismes psychologiques. Un juge de Moscou a par ailleurs ordonné, hier, la fermeture immédiate de toutes les implantations en Russie de la secte japonaise.

Israël prêt à se retirer du Golan

■ JÉRUSALEM (d'après AFP) — Le ministre israélien des Affaires étrangères Shimon Peres a indiqué hier, pour la première fois, qu'Israël est éventuellement prêt à se retirer « jusqu'à la frontière internationale » sur le plateau du Golan, conquis sur la Syrie en 1967 et annexé en 1981.

La frontière internationale sur le Golan est celle qui avait été dessinée à l'époque de la Première guerre mondiale (1914-1918) entre la Syrie et la Palestine, soit trente ans avant la première guerre israélo-arabe de 1948 au cours de laquelle les Syriens avaient

conquis certains secteurs de la région. Interrogé par la télévision israélienne, M. Peres a déclaré: « dans nos négociations avec la Syrie, nous parlons d'un retrait jusqu'à la frontière internationale (sur le Golan) comme l'ont jadis fait les gouvernements de

Lévy Eshkol (en 1967) et Menahem Begin (après 1977), alors que la Syrie parle d'un retour aux lignes du 4 juin 1967 », antérieures à la guerre israélo-arabe de juin 1967.

Les dirigeants israéliens n'avaient pas précisé jusque-là l'ampleur du retrait qu'ils seraient prêts à accepter sur le Golan.

M. Peres a estimé que les négociations menées ces derniers mois avec la Syrie par l'entremise des États-Unis ont abouti à une impasse, et qu'il faut chercher une alternative.

Salinas serait impliqué dans un assassinat

■ MEXICO (AFP) — L'ancien président mexicain Carlos Salinas et plusieurs autres membres de sa famille auraient planifié dès mars 1993 l'assassinat de José Francisco Ruiz, secrétaire général du parti au pouvoir (PRI) abattu en septembre dernier, a affirmé hier le quotidien mexicain El Financiero.

Le journal, qui consacre deux pages à cette affaire, fonde ses accusations sur un document du procureur chargé de l'enquête où sont consignés en 121 pages les arguments et preuves contre le frère de l'ex-président, Raul Salinas, inculpé et arrêté le 28 février dernier pour avoir commandité l'assassinat du responsable d'alors du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI).

Selon ce document, l'un des inculpés dans ce meurtre, Fernando Rodriguez Gonzalez a déclaré dans sa déposition que M. Salinas de Gortari, son père Raul Salinas Lozano, sa sœur Adriana (divorcée de M. Ruiz Massieu) et son frère Raul, auraient décidé lors d'une réunion au palais présidentiel en mars 1993 de « liquider » l'ex-secrétaire général du PRI car il représentait un obstacle au projet politique du chef de l'État d'alors.

Rodriguez Gonzalez n'a pas été témoin direct de cette réunion, précise le journal. Il aurait affirmé qu'il en avait été informé par l'ex-député du PRI, Manuel Munoz Rocha, accusé lui

aussi d'être l'auteur intellectuel du crime et actuellement en fuite.

Un porte-parole du ministère de la Justice, interrogé par l'AFP, a déclaré qu'il ne faisait pas de commentaire « sur des rumeurs et spéculations ».

Une autre source judiciaire, qui a requis l'anonymat, a indiqué que le document paraissait « peu sérieux ».

D'autre part, El Financiero affirme que ce sont les bureaux de la présidence, alors que M. Carlos Salinas

était en fonctions, qui ont financé le meurtre, dépensant un million de pesos (à cette époque, un dollar équivalait à 3,50 pesos).

Au moment où son frère avait été arrêté,

l'ex-président avait dénoncé une campagne de dénigrement lancée contre lui.

Après une brève grève de la faim, M. Salinas avait quitté précipitamment le Mexique, le 10 mars dernier, pour les États-Unis. Aucune charge ne pèse contre lui.

L'ex-président avait déclaré que M. Ruiz Massieu avait toujours été l'un des ses amis et alliés politiques.

L'ex-président du Mexique aurait planifié avec sa famille, dès 1993, le meurtre du secrétaire de son parti

Moscou menace d'employer la force pour défendre les Russes hors de Russie

■ MOSCOU (d'après AFP) — Le ministre russe des Affaires étrangères Andreï Kozyrev a averti, hier, que Moscou n'excluait pas d'« employer la force » pour la défense des quelque 25 millions de Russes habitant hors de Russie, dans les autres républiques de l'ex-URSS.

« Nous disposons d'un arsenal de méthodes pour défendre nos compatriotes » en CEI et dans les États baltes, allant « de protestations à l'emploi de sanctions politiques et économiques ».

Il peut survenir des cas pour lesquels l'emploi de la force armée devient nécessaire », a ajouté M. Kozyrev, cité par Interfax lors d'une « réunion de politique étrangère » sur les problèmes ethniques posés aux Russes en CEI et dans les trois États baltes (Estonie, Lituanie et Lettonie).

La Russie proteste régulièrement contre « la violation », selon elle, des droits de l'importante minorité russeophone résidant dans les États baltes.

« La situation des Russes dans de nombreux États de la CEI n'est pas satisfaisante », a ajouté Kozyrev, rappelant que 254 000 Russes avaient été contraints de quitter en 1994 le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Kirghizistan et le Tadjikistan.

M. Kozyrev a estimé que dans ces derniers États, les Russes faisaient face à des « pressions administratives et à la discrimination ».

Le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et l'Ukraine, notamment, sont fortement opposés à toute idée de double citoyenneté, russe et nationale, comme le demandent les Russes depuis de nombreuses années.

LE PARFAIT ÉQUILIBRE FAMILIAL



SATURN SL
12 395\$*



SATURN SC1
14 795\$*



SATURN SW1
14 295\$*

GARANTIE DE REMBOURSEMENT SATURN 30 JOURS.
LOCATION PLUS DISPONIBLE AVEC VALEUR RÉSIDUELLE APRÈS 36 MOIS: SL: 55% SC1: 59% SW1: 58% *TAXES, TRANSPORT ET PRÉPARATION EN SUS.

SATURN SAAB ISUZU

Sainte-Foy

Une approche réinventée

3330, rue Watt
angle Duplessis et Charest
sortie Blaise-Pascal
(voisin du Club Price)

SERVICE JUSQU'À 23H

653-1312

NAUFRAGE À JERSEY

Le capitaine du St-Malo perd sa licence



Le capitaine Philippe Panau, du St-Malo, au moment où il débarquait d'un remorqueur de sauvetage, lundi

SAINT-HÉLIER (AFP) — La licence de pilote du capitaine français du ferry Saint-Malo, qui a fait naufrage lundi au large de l'île de Jersey, a été suspendue pour les eaux territoriales de Jersey, en attendant les conclusions de l'enquête sur l'accident, ont indiqué hier les autorités portuaires de l'île anglo-normande.

Selon un porte-parole des Ports de Jersey, cette suspension n'est qu'une « procédure de routine » qui intervient pour tout navigateur en cas d'accident maritime à Jersey, quel qu'il soit, et ne présage en rien de la responsabilité de Philippe Panau, capitaine du Saint-Malo.

« Les conclusions de l'enquête déter-

mineront si la suspension de la licence est étendue ou non », a indiqué Roy Bullen, commandant les ports de l'île.

Aux termes de cette suspension, le capitaine du Saint-Malo conserve toutefois sa licence de pilote et peut commander tout navire quand et où sa compagnie le souhaite, sauf dans les eaux de Jersey.

Bertrand revient du Burundi

« La solution est entre leurs mains »

VINCENT MARISSAL
Le Soleil

■ QUÉBEC — La survie de la démocratie et l'avenir du Burundi passent obligatoirement par le rétablissement d'un système judiciaire juste et efficace, affirme le président de l'Assemblée nationale du Québec, Roger Bertrand.

De retour d'un voyage éclair de deux jours dans la capitale burundaise, Bujumbura, le député péquiste de Portneuf a également soutenu hier qu'il appartient aux Burundais de trouver la solution à leurs problèmes.

Les partenaires de la Francophonie internationale peuvent et sont prêts à aider le Burundi, certes, mais la destinée du pays est entre les mains du peuple et des élus.

Roger Bertrand, qui est revenu rassuré de son bref séjour, croit que les Burundais ont les moyens et la volonté de s'en sortir.

La clef pour ce petit pays voisin du Rwanda, selon M. Bertrand, se trouve dans une réforme de l'éducation, mais surtout du système judiciaire « quasi-dysfonctionnel » à l'heure actuelle.

« Il faut rétablir le système de justice de façon à faire en sorte que ceux qui ont commis des exactions, qui ont participé à des assassinats qui sont à l'origine des troubles que connaît le Burundi depuis plus de deux ans soient retracés, jugés et éventuellement condamnés », dit M. Bertrand. Tant que ces gens-là vont se promener en toute impunité, comment voulez-vous que le Burundi puisse compter sur une certaine stabilité. »

Autre priorité, l'éducation. « Au Burundi, 60% de la population a moins de 20 ans, reprend M. Bertrand. Environ la moitié des jeunes vont à l'école primaire, mais la plupart ne franchit pas le secondaire. Cela fait une masse de jeunes relativement inoccupés, qui n'ont que des modèles inspirés par la violence et les vols. »

À titre de président de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), Roger Bertrand était à la tête la semaine dernière d'une mission d'urgence au Burundi. Les parlementaires et des ministres de pays francophones répondaient ainsi à l'appel du président de l'Assemblée nationale du Burundi.

En tant que parlementaires, les membres de la mission se sont également intéressés au fonctionnement même de cette « jeune démocratie ».

« Il faut s'assurer que l'opposition comprenne bien son rôle et que le gouvernement respecte les prérogatives de l'opposition. Il y a une volonté, comme le mouvement de réconciliation nationale, mais tant et aussi longtemps qu'il y aura des extrémistes d'un côté ou de l'autre, une démocratie sera toujours en danger. Ce pourquoi nous avons donné notre appui aux institutions démocratiques burundaise. »

HAÏTI

Un deuxième suspect arrêté pour l'assassinat de Mireille Bertin

PORT-AU-PRINCE (AP) — La police haïtienne a arrêté un deuxième suspect dans l'assassinat d'une opposante d'extrême-droite, Mireille Durocher Bertin.

Selon la mission militaire des Nations unies à Port-au-Prince, Gérard Benius, qui a été interpellé lundi, est interrogé par la police haïtienne et par des conseillers américains.

Mme Bertin, une avocate qui avait défendu l'instauration du régime militaire anti-Aristide, a été assassinée le 28 mars en compagnie d'un de ses clients.

M. Benius est un homme d'affaires de 31 ans connu pour son engagement à droite. Il avait soutenu le régime militaire lui aussi.

Un premier suspect, Claudy Lacroix, avait été arrêté vendredi à son domicile situé à quelques pâtés de maisons du lieu de l'assassinat.

Les plus bas prix garantis

Bouclair

PAS DE CARTE DE MEMBRE NÉCESSAIRE!

PERSONNE NE DÉFIERA NOS PRIX!

Nous sommes si convaincus que nos prix sont les plus bas que si vous trouvez un article identique à moindre prix, nous battons ce prix de 5%!*
*Certaines conditions s'appliquent

POUR LA PREMIÈRE FOIS!

20% - 50%

DE RABAIS

Du 19 au 25 AVRIL

SUR CHAQUE MÈTRE DE TISSUS, TISSUS DÉCORATIFS ET ACCESSOIRES DE COUTURE SANS EXCEPTION!

TISSUS SPÉCIAL MODE SELECTION SPÉCIALE 50% DE RABAIS 2.49m

PATRONS Vogue Butterick 3 POUR 1 DE VALEUR ÉGALE OU MOINDRE

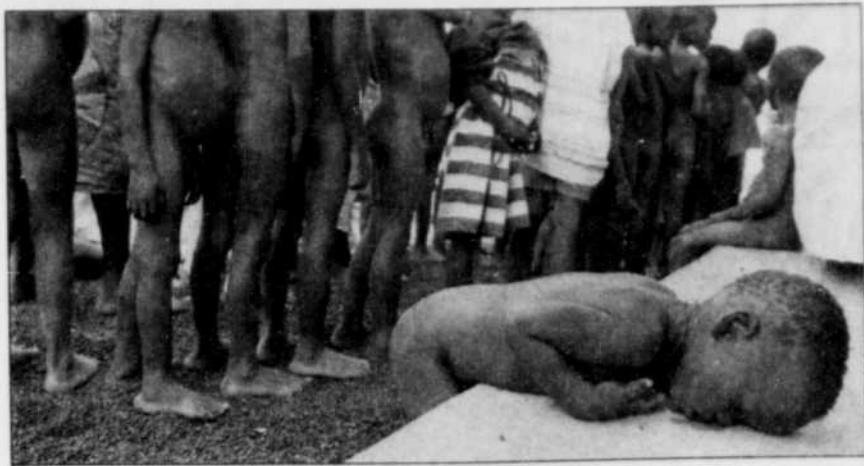
NOUVEAUX COJONS IMPRIMÉS DÉCORATIFS PRINTANIERES JUSQU'À 33 1/3% DE RABAIS À PARTIR DE 11.25m

BOUTONS ACHAT SPÉCIAL 50% DE RABAIS Sauf Domcord, Tiffany, Couture, Slimline, Fantastic.

...ET BEAUCOUP PLUS EN MAGASINS!
CES SPÉCIAUX NE S'APPLIQUENT PAS AUX TISSUS SUR COMMANDE

MAINTENANT PLUS DE 50 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR!					
Ces spéciaux sont disponibles uniquement dans ces magasins.	STE-FOY Place Laurier (Mail Nord) 2 Magasins	QUÉBEC Galeries de la Capitale	VANIER 365, Sourmande	LÉVIS 95, Route Kennedy	HEURES D'OUVERTURE: Nos magasins sont ouverts à compter de 10h du lundi au vendredi, le samedi à compter 9h 30 et le dimanche de 12h à 17h.
	STE-FOY 990, De Bourgogne	BEAUPORT 3315, rue du Carrefour	NEUFCHÂTEL 4100, boul. de L'Auvergne	ST-ROMUALD 990, De la Concorde	

COUP D'OEIL SUR LE MONDE



PULITZER

Parmi les meilleures

Cette photo prise par Jacqueline Arzt, de l'Associated Press, en juillet 1994 montre un enfant rwandais tellement épuisé qu'il est incapable de faire la queue comme tous les autres pour recevoir des vaccins dans un orphelinat de Goma, au Zaïre. Cette image pour le moins saisissante a fait le tour du monde et avant de se retrouver, hier, parmi les meilleures de sa catégorie. Le grand gagnant sera connu un peu plus tard, cette année. (AP)

ÉTATS-UNIS
19 millions \$ en dédommagement

Un tribunal fédéral a accordé 19 millions \$, lundi, à la veuve d'un passager d'un Boeing de la Panam qui s'était écrasé en Écosse en 1988 à cause d'un attentat à la bombe. L'avocat de la veuve, Me Aaron Broder, a estimé hier qu'il s'agissait du plus important dédommagement accordé à un proche d'une victime. Le tribunal a estimé que la compagnie Panam avait fait preuve de négligences en matière de sécurité avant l'embarquement. L'époux de Mme Faith Pescatore, 37 ans, père d'un enfant de deux ans et demi, fait partie des 259 victimes de cet attentat. Onze autres personnes, des habitants du village de Lockerbie, avaient aussi trouvé la mort. M. Pescatore était à 33 ans vice-président de la compagnie British Petroleum Chemicals of America. (AP)

Quel cadeau!

Un jeune Américain de 14 ans a tué accidentellement son jeune frère de sept ans avec un revolver que sa mère lui avait donné pour se défendre, à Austin (Texas), a annoncé hier la police. Cindy Chavez

avait confié à l'adolescent un calibre 25 acheté chez un prêteur sur gage, parce qu'il se plaignait d'avoir reçu des menaces de la part de membres de gang à l'école. L'incident s'est produit vendredi soir, alors que l'adolescent avait la garde de son petit frère et de deux autres enfants au domicile de sa grand-mère. Pour des raisons indéterminées, un coup est parti touchant l'enfant au visage. Les autorités étudient la possibilité d'inculper Mme Chavez, mais selon un procureur du Texas, il n'y a, semble-t-il, aucune loi de l'État qui interdise à un adulte de confier une arme à un mineur. (AFP)

Fermeture du Houston Post

Le quotidien Houston Post, créé en 1880, a annoncé hier sa fermeture, laissant son concurrent, le Houston Chronicle, régner seul sur Houston (Texas), quatrième ville des États-Unis. L'empire de presse Hearst, propriétaire du Houston Chronicle, a acheté pour 120 millions \$ les actifs du Post, selon le ministère de la Justice, qui a approuvé la transaction. Le sort des 1900 employés du Post, deuxième journal de Houston, qui continueront d'être payés durant deux mois, reste incertain. Consolidated Newspapers,

maison mère du Houston Post, a indiqué que l'augmentation du prix du papier avait eu raison de la situation déjà fragile du journal. (AFP)

IRAN

Un avion militaire s'écrase: un mort

Un avion d'entraînement militaire iranien s'est écrasé hier sur la cour vide d'une école et plusieurs immeubles du sud de Téhéran, tuant le pilote et faisant plusieurs blessés, dont un grave, parmi la population. L'accident s'est produit durant un défilé militaire aérien à basse altitude organisé au-dessus de la capitale iranienne à l'occasion de la journée de l'armée. Les débris en flammes de l'appareil, un TC-6 de fabrication suisse, se sont éparpillés sur la cour vide d'une école et sur plusieurs rues et immeubles proches de la gare de Téhéran, faisant un nombre indéterminé de blessés, dont au moins un grièvement atteint, selon l'agence officielle IRNA. Selon plusieurs témoignages recueillis sur place, l'avion s'est écrasé après avoir heurté un autre appareil militaire participant également au défilé. Un porte-parole militaire a toutefois nié qu'il y ait eu collision. (AFP)



ALBANIE

Hoxha fils arrêté

Ilir Hoxha, le fils de l'ancien dictateur albanais, a été arrêté lundi pour une interview qu'il a donnée sur la vie de son père, mort il y a dix ans. On le voit ici lisant l'entrevue chez lui à Tirana, peu avant l'arrestation. Enver Hoxha a régné sur son pays pendant 45 ans. (AP)

FABRICVILLE VERT DIMANCHE DE MIDI À 17 HEURES

SOLDE PLEIN À CRAQUER

de **NOUVEAUX Tissus printaniers**

GRAND CHOIX DE NOUVEAUTES IMPRIMÉS POLY/COTON 2⁹⁹ m

ASSORTIMENT DE DOUBLURES MODE 2⁹⁹ m Cour. 4,98 m

L'ÉTÉ S'EN VIENT! CARREAUX MADRAS 5⁹⁹ m Cour. 8,98 m

LARGE 150 cm DANSKIN/LYCRA 9⁹⁹ m Cour. 14,98 m

ACCESSOIRES 30% DE RABAIS

FERMETURES ÉCLAIR DENTELLES ÉTROTES POUR ROBES ÉPINGLES DROITES ET PLUS

PATRONS Vogue Butterick Achetez-en un à prix courant, obtenez-en 2 GRATUITS* *avec achat de tissu, sur présentation de la Carte d'or

2⁹⁹ m 3⁴⁹ m 150 cm TRICOTS IMPRIMÉS Poly/coton Cour. 4,98 m

4⁹⁹ m 140 cm TISSU À COSTUMES LIN/COTON ANTIGUA Cour. 8,98 m

25% - 50% DE RABAIS IMPRIMÉS DE DÉCORATION DE QUALITÉ 100% COTON 10⁹⁹ m PRIX AUSSI BAS QUE

ASSORTIMENT DE VOILAGES NAPOLI LÉGÈRES IMPERFECTIONS 118" 6⁹⁹ m Cour. 9,98 m

LE SOLDE SE POURSUIT JUSQU'AU MARDI 25 AVRIL

FABRICVILLE

SAINTÉ-FOY - PLACE LAURIER 2740, boul. Laurier 3e étage sur la Promenade 651-3489 Lundi au mercredi: 9h30 à 17h30. Jeudi et vendredi: 9h30 à 21h.

QUÉBEC 1505 rue d'Estimauville 661-6128 Samedi: 9h à 17h. Dimanche: 12h à 17h.

En raison de manque d'espace, tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins.

FRUITS ET LÉGUMES FRAIS LE JARDIN MOBILE NOMBREUX AUTRES SPÉCIAUX EN VIGUEUR JUSQU'AU 23 AVRIL 1995

BANANES Produit importé 35¢ la livre (77¢ le kilo)

PIMENT VERT Produit des États-Unis, préemballé 95¢ la livre (2,09\$ le kilo)

CANTALOUPE Produit des États-Unis, gr.23 95¢ chacun

CONCOMBRE ANGLAIS Produit de serre, de l'Ontario, gr.moyen 95¢ chacun

CHAMPIGNONS Blancs, frais, de l'Ontario 1.25\$ la chopine

ZUCCHINIS Produit des États-Unis, préemballés 95¢ la livre (2,09\$ le kilo)

LAITUE SCAROLE OU CHICOREE Produit des États-Unis, gr.24 1.45\$ chacune

EPINARDS Produit des États-Unis, sac de 10 onces (284gr), frais 95¢ sac 284 gr

LAITUE CHINOISE Produit des États-Unis 95¢ la livre (2,09\$ le kilo)

BROCOLI Produit de Californie, gr.14 1.75\$ chacun

FEVES VERTES Produit des États-Unis, préemballées 1.45\$ la livre (3,20\$ le kilo)

RADIS 1 LIVRE Produit des États-Unis, sac de 1 livre (454gr) 85¢ sac 454 gr

KIWIS Produit de France, préemballés 5 pour 95¢

AVOCAT Produit du Mexique, gr.18-20 65¢ chacun

11 SUCCURSALES LE JARDIN MOBILE

NEUFCHÂTEL 2065, boul. Bastien 842-3084	CHARLESBOURG 1047, boul. du Jardin 627-0344	STÉ-FOY 3440, de la Pêrade 657-7717	NEUFCHÂTEL 9210, boul. l'Ornière 842-0909
LÉVIS 51, route Kennedy 835-5526	BEAUPORT 344, Seigneuriale 661-7997	CHARLESBOURG 4145, 11ère Avenue 622-2291	CAP-ROUGE 1198, Jean Gauvin 872-7473
STÉ-FOY 2700, chemin Ste-Foy 651-2717	BERNIÈRES 585, Route 116 831-4611	ST-ROMUALD 835, 4ème Avenue 834-3232	NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS.

OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président du conseil d'administration PIERRE DES MARAIS II
Président et Éditeur GILBERT LACASSE
Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE
Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON
Directeur de l'information ANDRÉ FORGUES

ÉDITORIAL

L'extrémisme attire l'extrémisme

Un congrès dérange: ameutons la presse! Un orateur étranger offensé: interdisons-le de séjour. Un évêque reçoit des fidèles aux idées extrémistes: descendons dans la rue et manifestons! La panoplie habituelle de protestataires québécois s'insurge ainsi contre la tenue à Montréal du congrès de la *Human Life International*, un mouvement nord-américain pro-vie à l'idéologie pour le moins extrémiste.



Raymond Giroux

Pourtant, l'interlocuteur-clé au Québec dans le domaine de l'avortement, la Coalition pour le droit à l'avortement libre et gratuit, se dissocie de tout ce branle-bas de combat monté par les centrales syndicales et des regroupements divers. Dans un message à ses membres, cette coalition réitère son appui à la liberté d'expression et aux fondements démocratiques de notre société. Expression on ne peut plus raisonnable et lucide des enjeux des discussions autour d'un congrès qui n'en mérite pas tant mais n'en demande pas mieux!

Ceux qui crachent en l'air ont intérêt à se promener avec un parapluie: tout ce qui monte redescend un jour. Il est fort étonnant qu'une centrale syndicale comme la CEQ demande au gouvernement de refuser l'entrée du Canada à deux conférenciers invités, Randall Terry et Paul Marx.

Ces deux individus ont le droit de penser ce qu'ils veulent, de promouvoir les valeurs morales de leur choix, de frayer dans les milieux qui leur conviennent. Ils peuvent même refuser de se dissocier des groupes qui utilisent la violence contre les cliniques d'avortement, voire qui tuent femmes et médecins.

Mais la liberté de parole outrepassée de telles considérations. Que dirait la CEQ si l'archevêque de Montréal s'opposait à la visite d'un chef syndical cubain sous prétexte qu'il participe activement à des activités de propagande anticatholique ou qu'il refuse de dénoncer la persécution religieuse dans son pays?

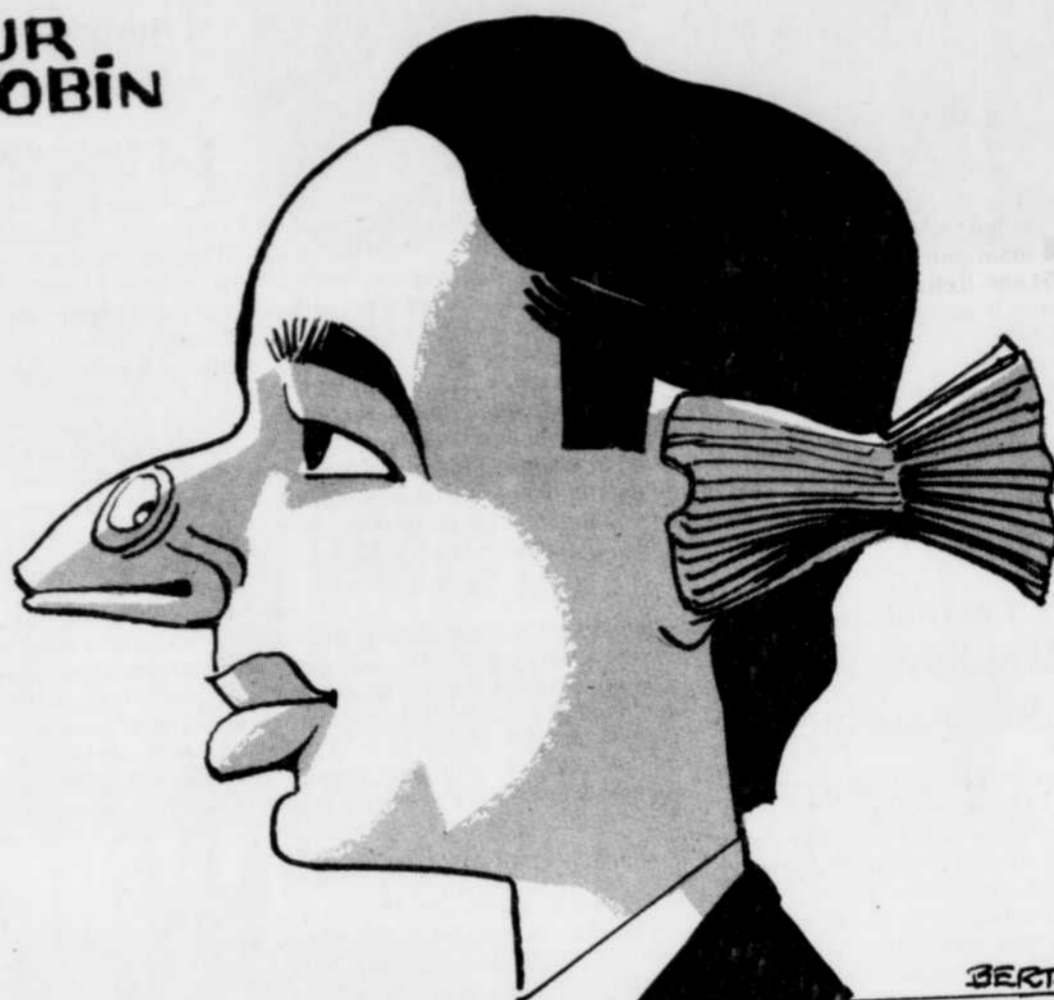
Les adversaires des congressistes n'ont aucun mérite à utiliser les mêmes tactiques que ceux qu'ils dénoncent. Un bulletin de la Coalition québécoise favorable au droit à l'avortement rappelait le mois dernier que les extrémistes américains avaient protesté avec vigueur contre l'évêque de Sacramento pour avoir ouvert sa cathédrale à une messe inaugurant le mandat du gouverneur Pete Wilson, un politicien républicain pro-choix. Les protestataires protestent contre les protestations de leurs adversaires, quoi!

Résultat de tout ce battage, un congrès sans racines au Québec attire maintenant l'attention des médias et de la population. Les Québécois ont jusqu'ici bien résisté, somme toute, à la « wal-martisation » de la religion dénoncée à la une du *New York Times* du dimanche de Pâques.

Plus de 400 super-églises capables d'accueillir plus de 2000 fidèles à la fois parsèment le paysage américain. Ce phénomène s'inscrit dans la poussée de l'extrême-droite qui, non contente de s'opposer avec force aux valeurs morales non inscrites dans la Bible, en remet sans vergogne: certaines classent même la musique rock au rang des péchés...

Human Life vit dans le giron de l'Église catholique. Mais personne n'oblige les fidèles à assister à la messe d'ouverture du congrès à la basilique Notre-Dame de Montréal, ce soir. Plus il y aura de manifestants sur le parvis, plus les militants pro-vie à l'intérieur seront heureux. Et que l'Église assume les conséquences de ses choix idéologiques.

MONSIEUR TURBOT-TOBIN



CARREFOUR DES LECTEURS

En panne d'idées

Visiblement en panne d'idées, les souverainistes nous ont livré leur dernière trouvaille: d'abord la séparation, mais surtout pas une rupture qui réduirait les bénéfices du statu quo. Et ensuite, une négociation facilitée pour une nouvelle entente avec le Canada. Mais ces pauvres politiciens ambitieux et cyniques ont perdu contact avec la réalité. Est-on mieux disposé à négocier avec un partenaire qui nous gifle en prenant la porte, ou avec quelqu'un qui veut bien rester et faire sa part pour faire avancer le bien commun? Cette stratégie boiteuse ressemblerait parfaitement à celle d'un mari qui veut divorcer, pour ensuite négocier une nouvelle entente économique et légale avec sa femme et qui espère ainsi tirer plus de bénéfices de la cohabitation.

JAMES EVERETT
Québec

Réveillez-vous, chômeurs!

Dans l'édition du *SOLEIL* du 8 avril 1995, il est écrit: « Ni chômage, ni B.S. 500 chômeurs saisonniers des îles se retrouvent sans revenu ».

J'ai de la peine pour ces personnes mais elles sont encore choquées, car elles ont droit à 32 semaines de prestations. Dans Charlevoix et plus précisément dans la belle région de la Malbaie, les nouvelles règles de l'assurance-chômage sont beaucoup plus dures. Pour 14 semaines de travail, cela donne 23 semaines de prestations. J'ai fini de travailler à la fin septembre et à la fin mars je recevais mon dernier chèque. Dure réalité, car nos emplois saisonniers débutent pour la plupart au mois de juin. Hé! les chômeurs, réveillez-vous, le cadran n'a pas sonné! Si le gouvernement fédéral aide les Madelinots, nous voulons être aidés autant.

P.S. Ce n'est pas parce que nous avons un casino qu'il y a plus d'emplois.

CLAUDE LAPORTE
Cap-à-l'Aigle

Journalisme... sportif?

(Lettre à M. Claude Larochelle)
La lecture de votre article (*LE SOLEIL* 1er avril, p. S5) a été la goutte qui a fait déborder le vase de l'irritation que je

ressens vis-à-vis de la façon basement subjective dont vous et certains de vos confrères journalistes... sportifs (allons-y voir) avez de traiter le dossier de la survie des Nordiques à Québec.

La veille même de votre écrit, le maire L'Allier, en réponse aux piteux propos de Réjean Tremblay dans *La Presse*, prend la peine de spécifier ses intentions et arguments dans le dossier (*LE SOLEIL*, 31-03-95 p. A3), à savoir par exemple, qu'il désire garder les Nordiques en ville mais pas au mépris des contribuables.

Mais dès le lendemain, en réplique à tout ça, vous vous acharnez en procès d'intention, en le taxant de tiède, de peu futé en affaire, de peu préoccupé du sort de l'équipe de sa ville, etc.

La réalité ne serait-elle pas plutôt que le maire de Québec a une réelle préoccupation à court terme du sort des Nordiques, mais subordonnée à celle à plus long terme qu'il a pour le sort de l'ensemble des contribuables de Québec? Ne voyez-vous donc pas, dans le contexte de la surenchère absolument scandaleuse et sans frein du salaire des joueurs, qu'il serait extrêmement périlleux d'investir dans un amphithéâtre de quelques milliers de bancs de plus pour se retrouver en peu d'années une fois de plus dans la même situation à cause de joueurs imprégnés de cupidité?

STEVE BOIVIN
Sainte-Foy

Le retour de la 7e année

Nos enfants ne sont pas prêts à entrer au secondaire après leur 6e année. Ils traînent avec eux leurs « problèmes » non résolus en mathématique. Ils accumulent leurs « incertitudes » en français, et ça tout au long du secondaire, du cégep et même de l'université.

À chaque année de l'élémentaire, le professeur donne comme conclusion aux notes médiocres obtenues: « L'élève approfondira la matière l'année prochaine ». L'enseignant remet les armes et les responsabilités au professeur du niveau suivant.

Pourquoi se cacher la vérité en cherchant en vain à mettre la culpabilité sur les programmes d'enseignement, sur la quantité d'élèves pour un professeur, etc.?

Le vrai problème, c'est qu'on est trop pressé. L'enfant n'est pas un ordinateur qui peut absorber une foule de données sans réagir. L'enfant est un être humain avant tout. Lavons-nous oublié? Concrètement, je vois la 7e année comme

une révision, un perfectionnement des six années de l'élémentaire. Seul l'élève qui obtiendrait une moyenne générale de 85% en 6e pourrait passer au secondaire. Ce dernier aurait obtenu des résultats satisfaisants (85%) tout au long de l'année et dans toutes les matières principales (français, math, anglais, etc.)

LISE BOUCHARD
Saint-Etienne de Lauzon

Le jeu pour les Jeux

J'observe le jeu des ambassadeurs olympiques. C'est une vraie farce de voir ces gens défilés à 18 000 \$ pièce et plus, on les lèche des pieds à la tête, pour convoiter leurs votes.

Quand on voit dans notre propre pays un pauprisme et une misère morale qui s'aggravent, sans trouver de solutions. Ça sent la fin des temps, la misère nous mangera.

BERTIN PERRON
Québec

De petites gens

Pensez-vous que vous paierez moins d'impôts ou de taxes municipales si les gouvernements ne s'impliquent pas monétairement en faveur de projets qui stimulent l'activité économique de Québec?

Pensez-vous que les coupes dans les services publics seront moins sévères s'il n'y a pas d'investissements dans la création d'emplois et dans le maintien des institutions déjà existantes? Bien sûr que non. Ne soyez pas naïfs quand même!

Il y a cependant une partie irritante du peuple qui se range inévitablement du côté des « ânes ». Cette catégorie de gens qui rejette chaque idée, chaque projet de société (lire Québec 2002, les Nordiques, la souveraineté). Quelle mentalité de petites gens pour qui la menace à leur petit confort importe plus que la raison!

Dites-vous bien que les sommes non investies à Québec le seront de toute façon ailleurs. Savez-vous que Québec est la capitale de la Belle Province? Ce statut ne devrait pas être que symbolique. Au lieu de se mobiliser pour attirer l'argent chez nous, nos valeureux maires, appuyés des « ânes », s'unissent pour diminuer l'influence économique et touristique de Québec sur l'échiquier de la concurrence nord-américaine. Nous sommes vraiment de petites gens pour accepter cela.

SERGE RUEL
Charlesbourg

Le Jeudi saint des Nordiques

Les Nordiques de Québec ont vaincu les Canadiens de Montréal sur la glace du Colisée, le 6 avril dernier, devant Jacques Parizeau et son épouse, mais la direction de l'équipe a essayé un cuisant revers, en fin de soirée, à l'Aviation Club, le bar à la mode de Québec, autour d'une table réunissant le couple Parizeau, Me André Joli-Coeur et le délégué régional, Michel Rivard.

Le gouvernement Parizeau ne se lavera pas les mains du dossier du maintien à Québec des Nordiques par la simple nomination d'un porte-parole, une semaine plus tard, un Jeudi saint. C'est trop simple.

Une ambiguïté s'était installée. Le bureau du premier ministre Jacques

Parizeau a choisi Me André Joli-Coeur pour négocier en son nom avec la direction des Nordiques de Québec dans la recherche de solutions pour garder l'équipe de la LNH à Québec. Me Joli-Coeur n'est pas le médiateur attendu entre les Nordiques et les autorités gouvernementales. Le rôle d'un médiateur consiste à aider les parties à se rapprocher et à en venir au règlement d'un différend. Il exerce un poids moral par ses recommandations lorsqu'elles deviennent publiques. Il agit en tant qu'intermédiaire actif dans un dossier.

Me Joli-Coeur est plutôt devenu le porte-parole du gouvernement du Québec dans cette délicate opération de sauvetage aux connotations politiques évidentes. Le gouvernement

Parizeau veut profiter de cette confusion sur le mandat, gagner du temps et surtout que la manoeuvre permette aux véritables décideurs du bureau du premier ministre et aux membres du conseil des ministres de prendre leurs distances. Si l'affaire tourne mal, comme ils l'anticipent, ils auront les



J. Jacques Samson

L'ACTUALITÉ COMMENTÉE

mains propres.

Le gouvernement du Québec possède le dossier de A à Z. Le scénario de sa proposition est fin prêt. Il n'a opté pour la nomination d'un tiers, étranger au dossier, jouissant d'une bonne crédibilité dans le milieu, de préférence à un conseiller particulier du premier ministre, Jean Royer, tel que souhaité par Me Aubut et demande à laquelle acquiescèrent M. Parizeau, au cours de la partie du 6 avril, que pour préserver l'image des membres du gouvernement.

Dans l'entrevue accordée à Télévision Quatre-Saisons, après la deuxième période de cette partie, M. Parizeau avait spécifié s'être entendu

avec les Nordiques sur l'identité d'un tiers intervenant. Il n'en était rien, ou plutôt M. Parizeau, dans l'euphorie du moment, a d'abord accepté le choix de M. Royer et il a fait volte-face sur les conseils de ce dernier, entre sa sortie du Colisée et l'Aviation Club.

Pour Jacques Parizeau, les demandes des Nordiques d'un nouveau Colisée et d'assumer les déficits de l'équipe entre-temps sont « ahurissantes ». La langue française n'a aucun secret pour lui. Ahurissant signifie étonnant, stupéfiant, et par extension scandaleux et excessif. Le gouvernement Parizeau ne peut pas se rendre aux exigences des Nordiques et il cherche une voie pour faire avaler la pilule aux partisans-électeurs.

OPINIONS

CHRONIQUE POLITIQUE

Parole de banquier!

Le président de la Banque Nationale du Canada, André Bérard, se défend d'appartenir à ce que Jacques Parizeau appelait autrefois sa «garde montante». Il en a l'âge pourtant, 54 ans. Il en a la trempe: grimper tous les échelons de la sixième banque du pays, du poste de commis en 1957 à celui de p.d.g. en 1989, cela vous endure le cuir. Et il est Québécois, jusqu'au dernier de ses dividendes!

Il est toujours un peu dangereux pour un président de banque de prétendre donner des leçons de bonne gestion aux gouvernements: il faut être sûr de n'avoir jamais besoin d'eux. Mais, par les temps qui courent, ce sont plutôt les ministres des Finances qui courtisent les banquiers. Par contre, présider une institution financière québécoise et venir, à Ottawa, prêcher la décentralisation, c'est courir un gros risque: les «Claude» — Béland et Castonguay — en savent quelque chose.

Il est vrai que Bérard n'est ni pseudo-fédéraliste ni crypto-séparatiste, il est «d'affaires» comme il dit, tout à la fois réformiste et allairiste. Il est par exemple pour le transfert intégral des programmes de santé aux provinces — comme Allaire. Et pour la fin de la gratuité totale et la privatisation de

certains services — comme Manning. Bérard n'y va pas avec le dos de la cuiller: 70% de la capacité de taxer et le pouvoir correspondant de dépenser du gouvernement fédéral devraient être transférés aux gouvernements provinciaux. Cela représente près de 80 milliards \$ sur des dépenses de programmes de 120 milliards, dont 39,5 milliards aux personnes âgées et aux chômeurs, et 39 milliards \$ au titre du bien-être social, de l'éducation et de la santé. Pendant qu'on y est, on pourrait ajouter les transferts aux entreprises — 3 milliards \$ — et il ne resterait plus au gouvernement fédéral qu'à s'occuper de monnaie, de défense, de relations et d'assistance internationales, et de ce qu'il reste d'autochtones et d'anciens combattants.

«Il s'agirait là d'un sain retour aux

«Si le voeu des Québécois est de prendre une tangente plutôt qu'une autre..., mon devoir est envers mes clients.»

— André Bérard

sources, disait récemment le président de la Banque Nationale à ses actionnaires. La plupart de ces pro-



Michel Vastel

grammes ont vu le jour dans les provinces (et) les programmes nationaux normés sont arrivés par la suite, avec l'absurdité que l'on a appelée «le pouvoir illimité de dépenser d'Ottawa». Mario Dumont et probablement Lucien Bouchard, approuveraient sûrement cela!

Et quand Bérard parle de «transfert aux provinces», il ne pense pas à cet attrape-nigaud inventé par le couple Marcel Massé-Diane Marleau avec le «Transfert social canadien», selon lequel Ottawa réduit sa contribution mais durcit en même temps ses conditions! Il faut éliminer toutes les normes nationales, dit Bérard: «chaque province a son profil et les citoyens veulent une gamme de services qui leur sont propres». Cela va de soi et c'est d'ailleurs pour cela que les

Canadiens, selon les régions, élisent des gouvernements de droite ou de gauche, sociaux-démocrates ou conservateurs. Il n'y a qu'à Ottawa qu'on ne semble pas encore avoir compris ça!

Évidemment, les provinces auraient le droit d'imposer un ticket modérateur. Elles auraient tous les droits en fait puisqu'il n'y aurait plus de «normes» du tout. Et pour être bien sûr que le gouvernement fédéral n'aura plus jamais la tentation de revenir sur sa parole — comme cela lui arrive si souvent depuis le début des années 80 — Bérard ajoute que «la pleine responsabilisation des provinces suppose aussi un transfert de points de l'impôt des particuliers en lieu et place de transferts en espèces». Ça, c'est ce qu'on appelle du fédéralisme «flexible», à la limite de la rupture!

Ce n'est pas un hasard si le président de la Banque Nationale tient un tel discours. Sa propre entreprise a failli culbuter parce que trop de (mauvaises?) décisions se prenaient Place d'Armes à Montréal et elle ne s'en est sortie qu'en prenant «le virage de la décentralisation».

En somme, si la responsabilité des services sociaux était confiée aux provinces, les réactions des contribuables seraient plus rapides et

plus directes, et les coûts mieux contrôlés. À partir de là, le discours du banquier passe au registre réformiste. De même que la banque a fermé des divisions non rentables, explique-t-il, de même faudrait-il remettre en cause l'existence de régions dont la population dépend entièrement de l'assurance-chômage ou du bien-être social. Quelque chose me dit que certains directeurs de la Banque Nationale en Gaspésie ou en Acadie trouveront que leur président va un peu loin!

Mais la logique d'André Bérard — «le client c'est mon gagne-pain» — le conduit aussi à envisager l'avenir de sa banque avec une sérénité qu'appréciera l'actuel gouvernement du Québec. L'institution a beau s'appeler la «Banque Nationale du Canada» — ce qui la sert bien en dehors du Québec et à l'étranger d'ailleurs! — elle ne peut ignorer que 60% de ses affaires se font au Québec. Alors? «Si c'est le voeu des Québécois de prendre une tangente plutôt qu'une autre et qu'ils ont besoin de mon aide après pour que ce soit un succès et que leur voeu se réalise, mon devoir est envers mes clients», dit Bérard sans sourciller.

Belle leçon de civisme au président de la Banque Royale!

Il faut libérer les femmes de la discrimination d'État

Jean-Luc Migué

M. Migué est professeur à l'École nationale d'administration publique

La section 15 de la Charte canadienne des droits et libertés établit que les citoyens ne sont pas égaux devant la loi. En matière d'emploi, les administrations publiques canadiennes, et même les employeurs privés selon certains juristes, sont forcés de pratiquer la discrimination active en matière de salaires et de recrutement. Les lois et règlements en vigueur prévoient presque partout la mise en oeuvre de trois modalités de discrimination: salaire égal à travail égal et à travail équivalent, et contingentement (quotas). Partout un vaste appareil bureaucratique est déjà en place pour voir à l'application des règles de discrimination active.

Ces règles, implantées depuis plus de deux décennies et pieusement appelées équité dans l'emploi, sont donc la négation du droit, de l'équité et de l'égalité. Elles reposent sur le sexisme et le racisme, en ce sens que l'assignation des personnes se fait, non plus en fonction des talents de l'individu, mais plutôt de la couleur de sa peau ou du sexe. C'est de balkanisation du marché du travail qu'il s'agit. Le Canada a importé l'apartheid d'Afrique du Sud, qui vient à peine de s'en défaire.

Les lois discriminatoires à la mode rigidifient le marché de l'emploi, élèvent le coût du travail féminin, diminuent l'emploi, au profit d'une minorité d'entre elles. Chaque dollar affecté à l'égalitarisme salarial est un dollar retiré de la création d'emplois féminins.

Discriminer, pour un employeur, c'est choisir par préjugé de ne pas embaucher un type de main-d'oeuvre de productivité comparable. L'employeur préjugé se pénaliserait donc lui-même. Voilà la proposition-clé. L'employeur qui repousserait une employée à 12,00 \$ au profit d'un homme de même productivité à 14,00 \$ se priverait de 2,00 \$ de profit à chaque heure de travail.

Semblable comportement discriminatoire sera instable et non durable.

L'employeur concurrent, libre de préjugés, s'empresserait de recruter des femmes à meilleur compte pour supplanter le premier. En régime de concurrence, les préjugés sont sans importance, parce qu'ils n'affectent pas la victime.

Justement, pour pouvoir refiler le coût de ses préjugés à sa victime, il faut détenir un pouvoir de monopole, un pouvoir de coercition. Historiquement, les femmes ont souffert de discrimination systématique de la part des pouvoirs publics, indirectement à travers les réglementations publiques et directement dans les monopoles publics: interdiction pure et simple faite par l'État aux femmes d'accéder au Sénat, aux corporations professionnelles et au banc des juges, au travail de nuit, au travail dans les mines, au pouvoir de contracter pour la femme mariée, aux emplois dominés par les monopoles syndicaux.

On ne peut nier qu'historiquement les différences génétiques et culturelles associées à la maternité aient joué un rôle. Elles ont entraîné l'obligation et le désir chez la plupart des femmes de se retirer régulièrement de la main-d'oeuvre pour des périodes prolongées.

Dans le schéma traditionnel du ménage, les hommes mariés pouvaient consacrer le maximum d'efforts à la carrière et à l'ascension dans la hiérarchie et s'y adonnaient sans interruption.

La femme mariée faisait un choix de vie différent. Son engagement premier allait à l'intendance du ménage et aux soins des enfants. Son régime de travail était marqué par des interruptions régulières. Il se conciliait mal avec les exigences d'absences prolongées du foyer pour le voyage d'affaires et se combinait généralement à l'obligation d'obtenir des heures et des jours flexibles...

De 60% qu'il était jusqu'alors, le salaire des femmes s'élève à près de 80% de celui des hommes selon certaines mesures. De plus en plus, tandis qu'en 1960, moins de 20% des jeunes mères continuaient à travailler à l'extérieur, la proportion atteint plus de 60% aujourd'hui...

Une mauvaise solution!

Taxer la masse salariale pour former la main-d'oeuvre

Ghislain Dufour

M. Dufour est président du Conseil du Patronat du Québec

Dans l'éditorial du SOLEIL qu'il consacrait le 18 mars dernier au projet gouvernemental d'imposer une taxe de 1% sur la masse salariale des entreprises aux fins de la formation professionnelle, J.-J. Samson écrivait qu'il s'agit là d'une intervention gouvernementale de plus dans la gestion de l'entreprise privée, et qu'aux demandes du monde des affaires de lui donner plus de marge de manoeuvre, le gouvernement Parizeau répond par un pied de nez.

Il ajoutait: «Les entreprises sont évidemment préoccupées de formation continue: elles s'en chargent au rythme des changements qu'elles planifient et mettent en place, selon leurs

besoins spécifiques, les disponibilités budgétaires et en fonction de leurs hausses ou baisses de revenus. L'amélioration de la formation se conjugue très bien avec les objectifs de rentabilité des entreprises. Ces dernières n'ont pas attendu le harnais du programme péquiste pour s'en soucier».

Ce sont là des arguments invoqués par une coalition d'associations patronales et de gens d'affaires (le Conseil du patronat, la Chambre de commerce du Québec, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, le Conseil québécois du commerce de détail, l'Association québécoise des entreprises privées de formation de la main-d'oeuvre) qui affirmait récemment qu'il est bien évident que les entreprises québécoises doivent consacrer temps et argent à la formation professionnelle de leur main-d'oeuvre si elles veulent demeurer concurrentielles. Mais sur une base volontaire, ajoute la coalition!

Pour sa part, le CPQ a diffusé un argumentaire auprès de ses membres qui l'on peut résumer comme suit.

«Les mesures coercitives n'ont jamais autant de succès que les mesures incitatives. D'ailleurs, au sujet de la politique coercitive adoptée par la France, la revue *Le marché du travail* éditée par le ministère québécois de l'Emploi, écrivait récemment: «L'expérience française des 20 dernières années a montré que la politique de formation professionnelle de 1971, qui imposait notamment une taxation sur la masse salariale, n'a pas réussi à corriger les inégalités d'accès à la formation pour les personnes travaillant dans les PME.»

«Une telle législation ne peut qu'être d'application générale. Elle ne tient pas compte des différents besoins des entreprises, de leur capacité financière, des exigences de la concurrence, etc.»

«On peut présumer que, dans la majorité des cas, ce sont les PME que cette taxe (que l'on appelle pudiquement une contribution!) frappera. Or, ce sont justement les PME qui ont créé la plupart des emplois au cours des

dernières années et ce sont elles que l'on veut encourager à prendre de l'essor par toutes sortes de moyens. Donc, d'un côté l'État stimule la création d'emplois avec son fonds de capital de risque et de l'autre il tue les emplois avec une taxe sur la masse salariale, taxe d'autant plus régressive qu'elle touche indifféremment les entreprises qui font ou ne font pas de bénéfices.

«Ce n'est certes pas le moment de réglementer davantage les entreprises»

«Les taxes sur la masse salariale représentent maintenant 5% du PIB, alors que l'impôt des sociétés versé aux gouvernements du Québec et du Canada représente 2,8% du PIB. Qui plus est, la parafiscalité des entreprises

québécoises a connu une progression phénoménale depuis 20 ans.

«Si le gouvernement du Québec ajoute une autre taxe sur la masse salariale des entreprises, ces dernières ne pourront pas la déduire de leur impôt fédéral. Ce serait donc là un fardeau fiscal supplémentaire.»

«Des études récentes au sujet des pratiques actuelles de formation dans les entreprises du secteur privé révèlent que des progrès ont été accomplis. Ainsi, le resserrement des liens entre l'école et l'entreprise depuis la réforme de l'enseignement professionnel au secondaire en 1987, et plus récemment de l'enseignement technique au collégial, commence à porter fruit.»

«Le CPQ et les associations patronales et d'affaires sus-mentionnées recommandent clairement aux entreprises de donner toute l'attention nécessaire à la formation professionnelle de leurs travailleurs.»

«Mais à l'heure où tout le monde, gouvernements inclus, veut déréglementer et débureaucratiser, ce n'est certes pas le moment de réglementer davantage les entreprises, alors même qu'on est loin d'être sûr des résultats!»



Ghislain Dufour

Je recherchais un partenaire habile

L'équipe de Click! a vraiment compris mes besoins tout en respectant mon budget. Grâce à mon nouveau LC 630, je travaille maintenant de façon efficace, sans me ruiner!



LC 630/CD

8 Mo de mémoire vive, disque rigide de 250 Mo, moniteur couleur Plus, lecteur CD interne, clavier étendu et souris, logiciel ClarisWorks inclus

2099\$

Obtenez 3 heures de formation gratuite

Click!

DIVISION DÉTAIL DE MICRO LOGIC



2786, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy 654-0506

À l'achat d'un appareil promotionnel, détails en magasin. Offre valide jusqu'à épuisement des stocks, réservés à changement sans préavis. Apple, le logo d'Apple et LC sont des marques déposées d'Apple Computer Inc.

Rôti de Côte de Boeuf "Au Jus"

Laissez les plus grands spécialistes du bifteck en ville vous les présenter. Cuisinées à la perfection et toujours aussi délicieuses.

Parfaitement cuisinées et en tout point parfaites, nos deux coupes, le 14 oz à 9,95\$ et le 24 oz à 14,95\$, baignant dans leur jus, sortent vraiment de l'ordinaire! Et au Bifthèque, voyez

SEULEMENT

9.95\$

14 oz

LE BIFTHÈQUE

les plats qui les accompagnent! Pomme de terre

en robe des champs ou frites croustillantes, salade fraîche du jardin et petits pains servis directement du four à la table complètent délicieusement votre repas.

Alors... Bon appétit!

Spéciaux du midi aujourd'hui

LE BIFTHÈQUE

Filet de poulet
à l'estragon ou
Ramequin de fruits
de mer au gratin

Servi avec soupe du jour,
garniture, dessert, thé ou café.

6.95\$

Cette semaine à la boucherie

Nos spéciaux
pour la semaine
du 19 au 25 avril 1995

LE BIFTHÈQUE

Bifteck de côtes
Pièce de boeuf de 12 à 16 lb
de première qualité.
Vieilli à la perfection
pour biftecks ou rôtis,
tranché comme vous le désirez.

4.99\$ 11\$

lb

kg

LE BIFTHÈQUE

Rosbif
français
(provenance int. de ronde)
Vieilli à la perfection
pour biftecks ou rôtis.

3.79\$ 8.35\$

LE BIFTHÈQUE

Crevettes
prêtes à servir
Pour cocktail de crevettes,
cuites, pelées et déveinées.

5.99\$

Réservez dès
maintenant pour
le brunch de la Fête
des mères!

LE BIFTHÈQUE

La plus grande maison du bifteck en ville.
5050, boul. Hamel, Québec
(418) 871-1717

Cartes de crédit principales acceptées. Réservations pour groupes de 2 personnes et plus. Salles de réception pour groupes de 25 à 125 personnes.
* Gratuit le dimanche pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés de leurs parents.
Heures d'ouverture: dimanche au jeudi de 11h30 à 23h, vendredi et samedi de 11h30 à minuit.